

Mai 2026

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous la nouvelle sélection du blog de veille du Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (<https://www.veillecep.fr/>).

*La veille éditoriale du CEP est une activité de sélection d'informations extérieures au ministère, réalisée à partir de nombreuses sources de différentes natures (instituts de recherche, institutions nationales et internationales, think tanks, fondations, médias, etc.). Il ne s'agit pas de productions du ministère et les informations sélectionnées ne présentent pas la position officielle de celui-ci.*

**Karine Belna** (cheffe du bureau de la veille), **Diane Bigot** (chargée de mission veille éditoriale)  
Centre d'études et de prospective

## SOMMAIRE

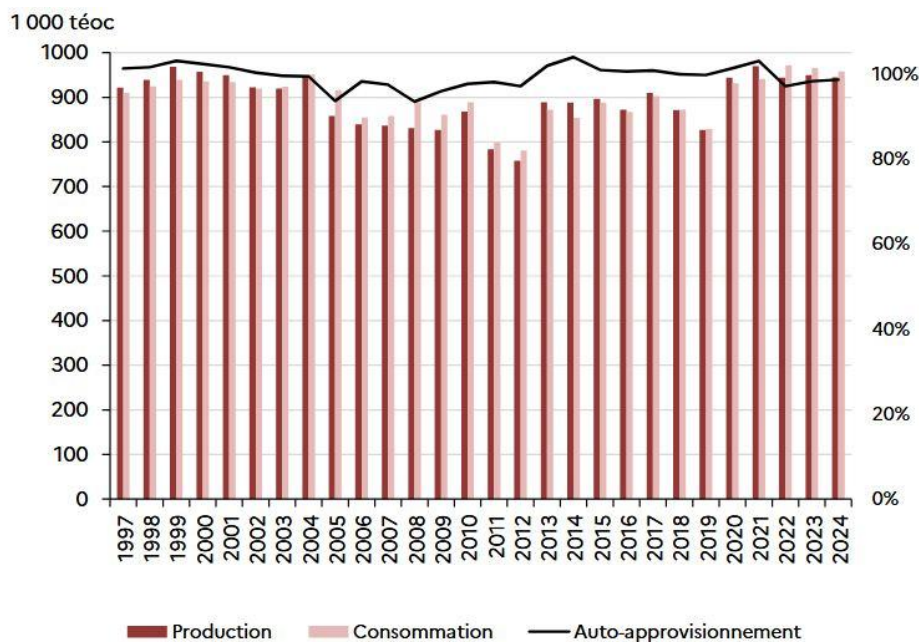
<b>FOCUS : production d'œufs et enjeux associés</b> .....	3
<b>Politiques agricoles en Europe</b> .....	4
Jeunes exploitants agricoles : comparaison de quatre pays européens .....	4
Outils de gestion des risques en agriculture dans l'Union européenne .....	6
Instruments de politiques publiques et réductions des émissions de gaz à effet de serre agricoles en Europe.....	7
Ciblage et efficacité des subventions pour les habitats semi-naturels.....	9
Panorama de l'agriculture biologique européenne.....	10
Bilan des évaluations nationales des effets du second pilier de la PAC sur la compétitivité des exploitations.....	12
<b>Politiques agricoles en Inde et en Chine</b> .....	13
Étude de l'efficacité des subventions alimentaires en Inde.....	13
Impact des marques publiques régionales agricoles sur la croissance économique en Chine.....	14
<b>Avenir agricole et alimentaire mondial</b> .....	15
S. Abis, A. Marie (dir.), <i>Le Déméter 2026. Appétits stratégiques et pivots agricoles</i> , Iris Éditions/Club Déméter, 2026, 412 pages.....	15
Gérer l'eau agricole pour nourrir 10 milliards de personnes en 2050 .....	16
<b>Grandes cultures</b> .....	18
Besoins en énergies fossiles pour la conduite des grandes cultures.....	18
<i>Thinopyrum intermedium</i> : une céréale pérenne difficile à utiliser, mais prometteuse .....	20
<b>Élevages laitier et porcin</b> .....	20
Multi-performance en élevage bovin allaitant.....	20
Effets des postbiotiques sur la santé et les performances zootechniques en élevage porcin.....	21

<b>Alternatives à la viande</b> .....	22
Comparaison des alternatives à la viande pour une transition alimentaire durable.....	22
<b>Agriculture numérique</b> .....	23
V. Bellon-Maurel <i>et al.</i> , <i>Appréhender l'agriculture numérique : dix ans de recherche interdisciplinaire au sein de l'Institut #DigitAg</i> , Éditions Quæ, 2026, 224 p. ....	23
<b>Pesticides</b> .....	24
« Acquisitions prédatrices » dans l'industrie phytopharmaceutique : racheter des solutions de biocontrôle pour en freiner la commercialisation.....	24
<b>Agroalimentaire</b> .....	25
Stratégies d'arbitrage des marges de la grande distribution française pour les fruits et légumes, en période de crise.....	25
<i>La guerre des prix</i> : au cœur des arènes des négociations commerciales.....	27
Portrait : la Food Law and Policy Clinic de Harvard, une expertise juridique sur les systèmes alimentaires.....	27
Fraudes alimentaires sur les produits à forte valeur ajoutée en Grèce.....	28
<b>Décarbonation du système alimentaire français</b> .....	29
Avis du CESE sur la décarbonation de la chaîne logistique alimentaire française.....	29
IAA et décarbonation : une évaluation du Plan de relance et de France 2030 par la Cour des comptes.....	31
<b>Forêts</b> .....	32
Cartographie des coupes rases en forêt française.....	32
<b>Enseignement supérieur agricole</b> .....	33
Enseigner les savoirs environnementaux en école d'ingénieur agronome.....	33
<b>ÉVÈNEMENTS</b> .....	33

## FOCUS : production d'œufs et enjeux associés

La consommation d'œufs a augmenté en France (+12 % entre 2019 et 2024) et l'élevage en cages a rapidement diminué (33 % de la production en 2024 contre 52 % en 2020). Dans ce contexte, une [publication](#) de FranceAgriMer montre que la filière d'œufs est parvenue à maintenir un taux d'auto-provisionnement proche des 100 % (figure). Pour autant, en France comme ailleurs dans le monde, la production fait face à des défis importants, comme l'attestent plusieurs publications récentes.

Production, consommation et taux d'auto-provisionnement d'œufs en France



Source : FranceAgriMer

Sur le plan sanitaire, les épisodes d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) fragilisent le secteur et affectent la production. Dans un [article](#) publié dans le *Journal of Economic Geography*, des chercheurs montrent qu'au-delà de la mortalité induite par l'épidémie, les restrictions imposées sur le transport d'animaux vivants, lorsqu'un foyer est déclaré, perturbent le fonctionnement de la filière. Celle-ci est en effet très segmentée, entre accoueurs, éleveurs de poulettes et producteurs d'œufs, et son efficacité dépend de la capacité des acteurs à assurer une bonne circulation des animaux entre les différents maillons. En raison de ces enjeux logistiques, un an et demi à deux ans seraient nécessaires pour retrouver un fonctionnement normal après qu'un foyer a été déclaré.

Le changement climatique est un autre problème de taille. Une [étude](#) publiée dans la revue *Frontiers in Physiology* analyse l'effet d'un stress thermique chronique sur la production d'œufs. Elle met en évidence une diminution du taux de ponte, toutefois temporaire (disparaissant au bout de trois semaines, y compris si le stress thermique persiste), et une dégradation de la qualité des œufs, plus légers et à la coquille plus fragile. Ces résultats confirment ceux d'une [revue de littérature](#) publiée dans le *Journal of Animal Science and Biotechnology*. Elle montre en outre que certains traits génétiques peuvent atténuer l'effet des stress thermiques sur la production, et les auteurs recommandent de renforcer la sélection sur ce critère.

De leur côté, les préoccupations de bien-être animal conduisent à remettre en question l'élevage en cage, ce qui interroge sur la capacité des solutions alternatives à garantir une

production satisfaisante en quantité et en qualité. Une [revue de littérature](#) publiée dans *CABI Reviews* suggère que, sur l'ensemble du cycle de production, l'élevage hors cage n'impacterait pas la productivité des poules : la moindre production en début de cycle serait compensée par des taux de ponte se maintenant mieux dans le temps. Par ailleurs, si les œufs issus d'élevages en cages présentent généralement une meilleure intégrité de la coquille (moins d'œufs fêlés, moins de saleté), l'élevage de plein air ou biologique est associé à une meilleure qualité nutritionnelle (plus d'oméga-3, de vitamine A et d'antioxydants).

Mickaël Hugonnet, Centre d'études et de prospective

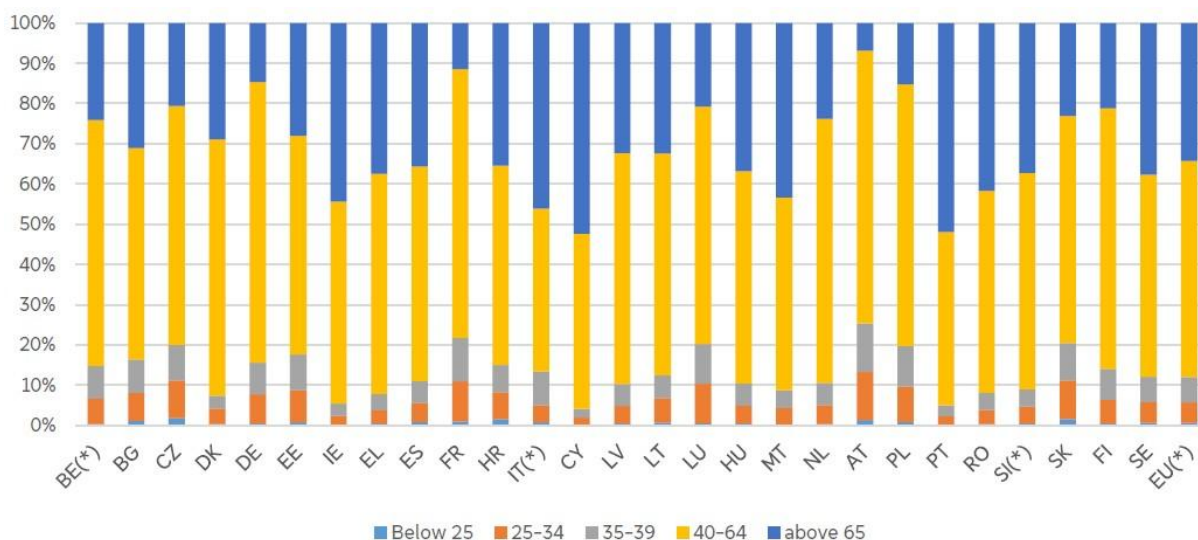
## Politiques agricoles en Europe

### Jeunes exploitants agricoles : comparaison de quatre européens

Le Comité pour l'agriculture et le développement rural du Parlement européen a publié, en avril 2026, les résultats d'une étude menée par l'Institut autrichien pour les études régionales (ÖIR), concernant le renouvellement des chefs d'exploitation dans plusieurs pays européens. Ce travail doit contribuer aux réflexions sur le volet « installation » de la prochaine politique agricole commune (PAC), nettement renforcé dans la proposition de décembre 2025 de la Commission européenne.

En moyenne, dans l'UE, 11 % des agriculteurs ont moins de 40 ans, mais la proportion varie de 4 % à Chypre à 25 % en Autriche (figure). L'étude décrit les résultats de différentes stratégies de transition générationnelle en agriculture, combinant mesures de la PAC et dispositifs nationaux. Quatre pays ayant des situations géo-climatiques et des productions agricoles diverses ont été retenus : Espagne, Finlande, Luxembourg et Pologne.

**Répartition des chefs d'exploitation par classe d'âge, en 2023, d'après l'enquête sur la structure des exploitations agricoles**



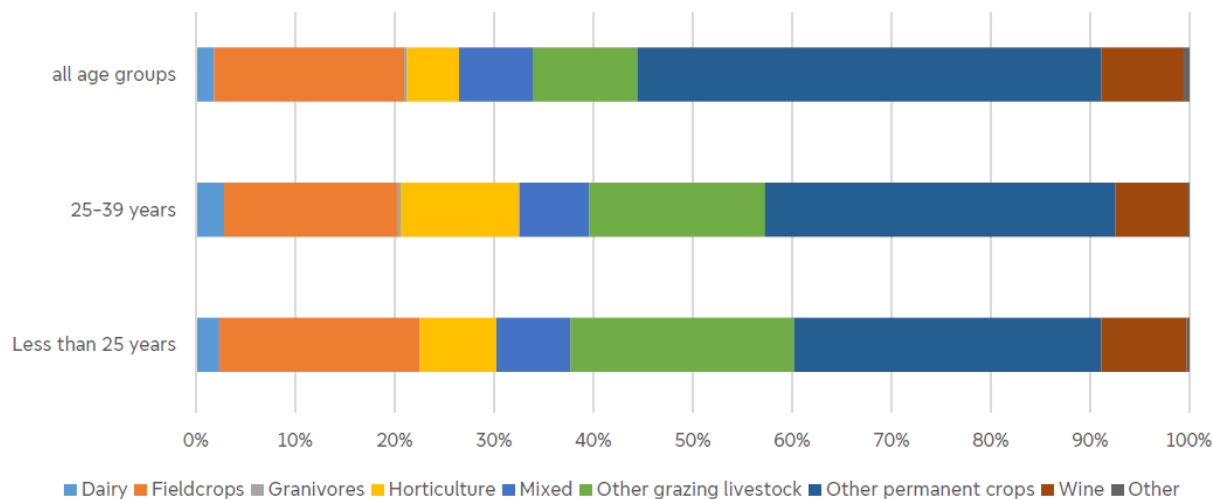
Source : Parlement européen

Lecture : pour la Belgique, l'Italie et la Slovénie, il s'agit d'estimations.

En Espagne, les exploitations gérées par les moins de 40 ans représentent environ 10 % de l'ensemble, soit une proportion proche de la moyenne européenne. Elles sont un peu plus grandes que la moyenne nationale (51 ha contre 47 ha), plus souvent engagées en bio (11 % contre 7 % en moyenne) et elles dégagent une production brute standard plus faible.

Elles sont plus présentes en élevage ruminant non laitier ou en horticulture qu'en cultures permanentes (figure). Pour soutenir l'installation de jeunes, l'Espagne a surtout utilisé deux dispositifs ciblés de la PAC : l'aide complémentaire au revenu des jeunes agriculteurs (enveloppe de 483 millions d'euros) et l'aide à l'installation (662 millions d'euros). Les dispositifs nationaux restent en revanche limités : formation et accompagnement, aide à la trésorerie.

**Répartition des exploitations espagnoles selon leur type de production, en 2023, et selon l'âge du chef d'exploitation (moins de 40 ans et tous âges confondus)**



Source : Parlement européen

En Pologne, les exploitations gérées par des jeunes agriculteurs (près de 20 %) se situent dans la moyenne nationale pour la plupart des critères étudiés, mais elles sont un peu plus spécialisées (moindre proportion d'exploitations mixtes). L'aide complémentaire au revenu (178 millions d'euros) et l'aide à l'installation (573 millions d'euros) sont également les principaux instruments européens mobilisés. Des ciblage spécifiques pour les jeunes sont aussi appliqués à d'autres mesures de la PAC. Elles sont complétées par des dispositifs nationaux visant à leur faciliter l'acquisition de terres : gouvernance publique du marché foncier, crédits à taux préférentiel dédiés, accès privilégié au foncier d'État, etc. Enfin, la Pologne a mis en œuvre une assurance sociale agricole publique qui comporte un volet retraite, de façon à faciliter la sortie de l'activité et le renouvellement des actifs.

Au chapitre des recommandations, les auteurs proposent de généraliser les guichets uniques dédiés aux candidats à l'installation pour leur permettre d'accéder à plusieurs soutiens concomitamment (PAC et dispositifs nationaux), de faciliter le transfert des exploitations (droits de succession, système de retraite) et de mobiliser une large palette d'instruments financiers. Ils insistent aussi sur la nécessité de soutenir les services essentiels et le tissu économique en milieu rural.

Muriel Mahé, Centre d'études et de prospective

Source : Parlement européen

<https://bit.ly/776-007>

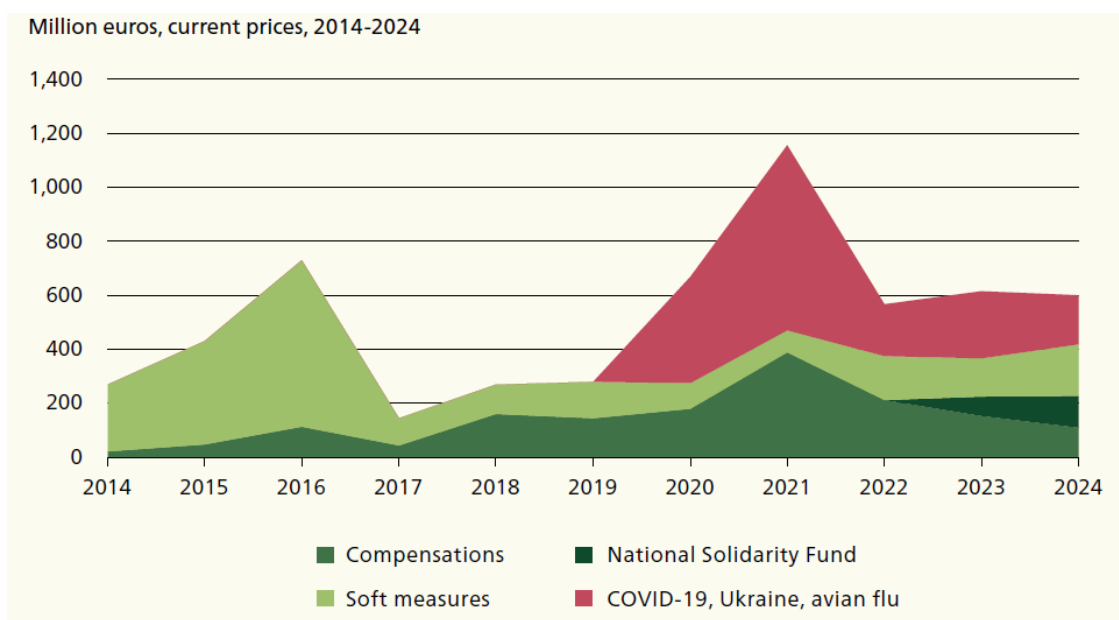
## Outils de gestion des risques en agriculture dans l'Union européenne

La Banque mondiale et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ont publié, en mars 2026, un rapport assorti de recommandations sur la gestion des risques en agriculture dans l'Union européenne (UE). Cinq pays sont considérés : France, Italie, Bulgarie, Slovaquie et Lettonie. Il est d'abord rappelé que parmi les nouveaux risques (géopolitiques, pandémiques, liés à la biosécurité, etc.) qui affectent la production agricole, les aléas climatiques extrêmes, et en premier lieu les sécheresses, sont les principaux facteurs de pertes de production (voir [un précédent billet](#)). Si la diversité agro-climatique et le marché commun sont des atouts au niveau européen, l'hétérogénéité des politiques nationales et des soutiens compromet, d'après les auteurs, la capacité collective de l'UE à faire face aux chocs climatiques et aux perturbations du marché.

Le rapport décrit les renforcements progressifs du cadre européen depuis 2008. Dans la PAC 2014-2020, une boîte à outils dédiée du second pilier permettait de subventionner des primes d'assurance, de co-financer des fonds de mutualisation pour risques sanitaires et incidents environnementaux, et des instruments de stabilisation des revenus (voir [un précédent billet](#)). La PAC suivante a ouvert la possibilité de transférer jusqu'à 3 % du premier pilier vers ces outils et a créé une réserve agricole européenne. Pourtant, seuls deux tiers des pays mobilisent le FEADER et seulement trois (Bulgarie, Italie, et Roumanie) ont fait des transferts depuis le premier pilier.

Pour la France (figure), le rapport mentionne en particulier les mesures d'accompagnement *ex post* (allègements de cotisations sociales, déductions pour épargne de précaution, etc.) et il présente [la réforme](#) de 2022 qui visait à mieux couvrir le risque climatique. Dans ce cadre, la prise en charge a été redéfinie entre agriculteurs, assureurs privés et État, et le montant des indemnités revu selon l'ampleur des pertes et le fait que l'agriculteur soit ou non assuré. Un groupement de co-réassurance (GIE [France Agriculmat](#)) a aussi été créé.

### Évolution des financements selon les principaux types d'instruments de gestion des risques en France



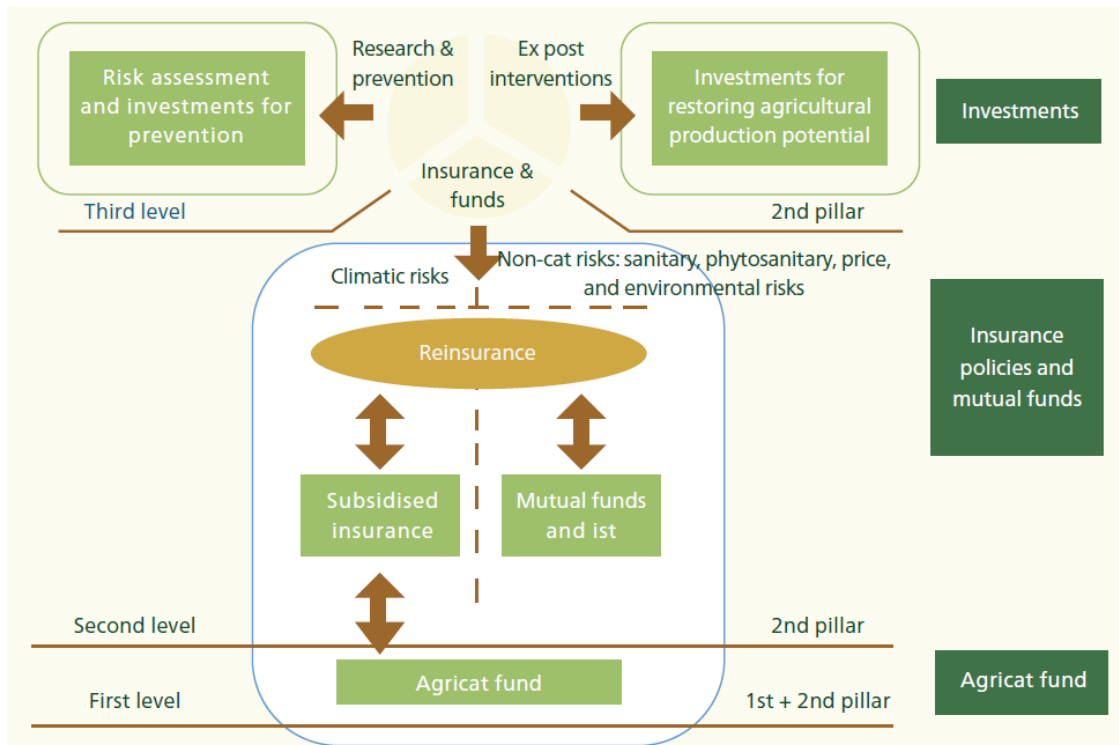
Source : Banque mondiale, à partir des rapports de la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation

L'analyse actuarielle menée sur 90 % de la production estime à 2,2 Mds € les pertes attendues en moyenne annuellement (3,2 %). Une année donnée, il existerait en outre 1 % de risque que les pertes dépassent 7,3 Mds €, un montant qui doublerait (15,6 Mds €) si

l'assolement français était moins diversifié. En réponse, les auteurs proposent une stratégie financière à deux niveaux : « rétention du risque » où l'État finance les événements fréquents et peu intenses ; « transfert du risque » pour les événements extrêmes avec ré-assurance auprès d'acteurs privés.

L'exemple de l'Italie est également largement développé (figure), à travers ses instruments de stabilisation des revenus, son fonds national pour les risques catastrophiques récemment créé, etc. Malgré de nombreux outils, seulement 19 % de la production en valeur étaient assurés en 2023, et 10 % en surface.

#### Différents niveaux d'intervention dans le cadre de gestion des risques en Italie



Source : Banque mondiale, à partir de C. Zaccarini Bonelli, 2025

Karine Belna, Centre d'études et de prospective

Source : Banque mondiale et Banque internationale pour la reconstruction et le développement

<https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099032326044016306>

#### Instruments de politiques publiques et réductions des émissions de gaz à effet de serre agricoles en Europe

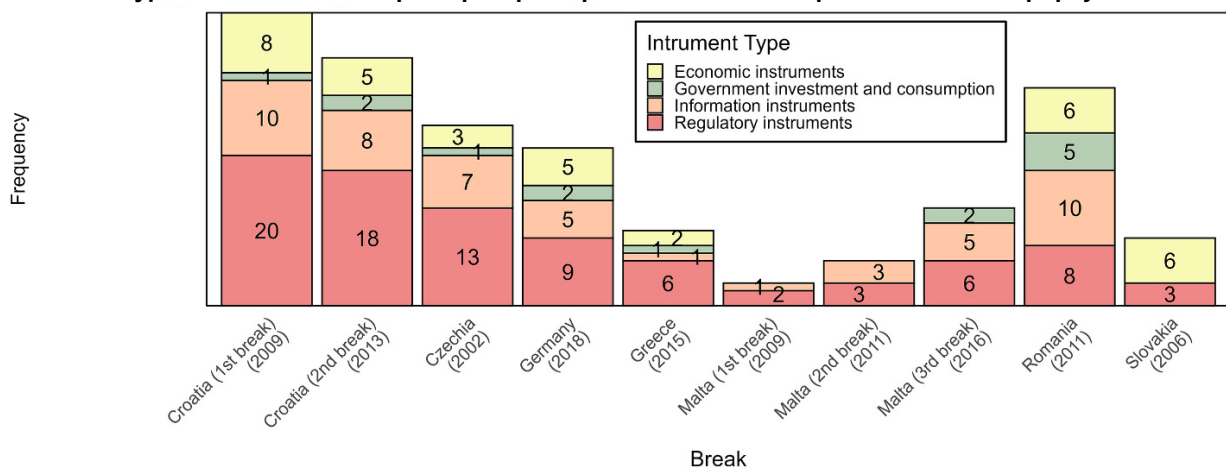
Un article publié en avril 2026 dans *Food Policy* analyse les liens entre politiques publiques et réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur agricole, au sein de l'Union européenne. Si de nombreux travaux évaluent les effets des politiques de façon isolée, les auteurs adoptent ici une approche différente, fondée sur la « causalité inversée », en partant d'effets observés et en cherchant la cause. Ils repèrent d'abord, sur la période 2000-2021 et à l'échelle des États membres, les réductions brutales et significatives d'émissions de GES du secteur agricole non imputables à des facteurs économiques, climatiques ou à des

chocs conjoncturels communs à l'ensemble des États membres. Ensuite, en s'appuyant sur un modèle de langage étendu (LLM), ils identifient les combinaisons de politiques qui pourraient être la cause de ces « ruptures structurelles ».

Ce travail a permis d'identifier dix ruptures attribuables à des interventions politiques : cinq concernent le protoxyde d'azote, trois le méthane et deux une combinaison des deux gaz, pour des baisses d'émissions allant de 5 % à 24 %. Sept États membres sont concernés, la majorité ayant un secteur agricole de petite taille (Malte, Croatie, etc.). Les ruptures détectées dans les grands pays agricoles européens sont rares et de faible ampleur : l'Allemagne et la Roumanie enregistrent les baisses les plus modestes, respectivement de 7 % et 5 %. La France, l'Espagne et l'Italie n'enregistrent aucune rupture. Les auteurs l'expliquent en partie par le fait que les émissions par unité de production y sont déjà plus faibles, laissant moins de marge pour des réductions de grande ampleur statistiquement détectables.

Trois types de politiques à l'origine des ruptures ont été repérés, selon qu'il s'agissait de politiques transversales (68 %) ou qu'elles ciblaient les pratiques culturales et la fertilisation ou bien l'élevage. Par exemple, la rupture détectée en Croatie en 2013 est attribuée en grande partie à la loi transversale sur la protection de l'environnement, ainsi qu'à plusieurs réglementations sur les pratiques agricoles durables et sur la production biologique. Les auteurs soulignent que ces importantes réductions d'émissions de gaz à effet de serre sont davantage associées à des combinaisons de politiques et d'instruments qu'à des outils utilisés isolément, ce qu'illustre bien le cas croate. Plus précisément, les instruments réglementaires seraient au cœur des combinaisons de politiques efficaces, tandis que les instruments économiques et informationnels agiraient en complément, en facilitant la mise en œuvre et l'adhésion des agriculteurs (figure).

**Types d'instruments de politiques publiques attribués aux ruptures dans les sept pays**



Source : *Food Policy*

Lecture : sur les 39 instruments attribués à la rupture détectée en Croatie en 2009, 20 étaient de nature réglementaire.

Émeline Lévêque, stagiaire au Centre d'études et de prospective

Source : *Food Policy*

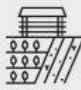
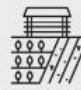





<https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2026.103084>

## Ciblage et efficacité des subventions pour les habitats semi-naturels

Dans sa stratégie pour la biodiversité à l'horizon 2030, l'Union européenne se donne pour objectif de consacrer 10 % de la surface agricole utilisée à des éléments de paysage « à haute diversité » tels que les haies, les jachères ou les prairies permanentes. Dans un article publié en avril 2026 dans *Ecological Economics*, des chercheuses estiment le montant des subventions aux agriculteurs nécessaire pour atteindre cet objectif, pour des régions agricoles slovènes.

Dans le cadre d'une « [expérience de choix discrets](#) », plusieurs cartes à options sont présentées à chacun des 477 agriculteurs enquêtés. Chaque carte propose trois choix correspondant à des combinaisons distinctes de montants de subventions et de surfaces en habitats semi-naturels exigées en retour (figure). Le traitement économétrique des réponses permet d'estimer la somme minimale nécessaire pour que les agriculteurs acceptent de mettre en place une quantité donnée d'habitats semi-naturels sur leur exploitation.

Exemple de carte à choix présentée aux agriculteurs enquêtés  
**CHOICE SET**

	OPTION A	OPTION B	OPTION 0
<b>FALLOW LAND</b> <small>arable land not in use between February 15 and July 10</small>	 <b>0 %</b> <small>of arable land</small>	 <b>5 %</b> <small>of arable land</small>	NEITHER. I WOULDN'T ENROLL IN SUCH A SCHEME.
<b>LANDSCAPE FEATURES</b> <small>hedgerows, solitary trees and bushes, small forest islands and shrubs</small>	 <b>5 %</b> <small>of farm area</small>	 <b>10 %</b> <small>of farm area</small>	
<b>EXTENSIVE MEADOWS</b> <small>without fertilization and grazing, mowing after July 10</small>	 <b>10 %</b> <small>of farm area</small>	 <b>0 %</b> <small>of farm area</small>	
<b>ANNUAL PAYMENT FOR THE WHOLE FARM AREA</b> <small>agricultural land + landscape features</small>	 <b>50</b> <small>€/ha</small>	 <b>150</b> <small>€/ha</small>	
<b>I WOULD CHOOSE:</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Source : *Ecological Economics*

Lecture : l'agriculteur choisit parmi les options A, B ou 0. Les options A et B correspondent à des subventions à hauteur de 50 et 150 €/ha, respectivement, en échange d'une certaine combinaison de jachère, d'éléments boisés (haies, bosquets, etc.) et de prairies extensives. L'option 0 correspond au refus de participation au dispositif.

En extrapolant les résultats à dix régions slovènes prioritaires pour la conservation et la restauration des paysages agricoles, les auteures estiment à 137 millions d'euros le montant annuel nécessaire pour que toutes les exploitations de ces régions aient 10 % de leur surface en habitat semi-naturel. Dans la mesure où cela représente 264 % du montant actuellement consacré à l'éco-régime et aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de la politique agricole commune en Slovénie, elles considèrent peu réaliste une telle dépense publique. Elles montrent cependant qu'il est possible d'atteindre à moindre frais l'objectif de 10 % au niveau paysager, en se concentrant sur les exploitations prêtes à mettre en œuvre davantage de surfaces de ce type pour des contreparties financières plus faibles. En particulier, en élevant à 20 % la part des surfaces en habitat semi-naturel requises au niveau des fermes, la valeur cible de 10 % à l'échelle du paysage serait atteinte, avec la participation de 50 % des exploitations, ce qui nécessiterait seulement 10 % du budget dédié à l'éco-régime et aux MAEC.

Les auteures mettent ainsi en avant la plus grande efficacité économique de subventions ciblées, avec des exigences environnementales élevées, par rapport à des paiements plus largement accessibles. Elles soulignent néanmoins l'importance de choisir une échelle écologiquement pertinente pour définir un objectif territorial, et éviter une surconcentration d'habitats semi-naturels dans certains endroits au détriment d'autres.

Valentin Cocco, Centre d'études et de prospective

Source : *Ecological Economics*

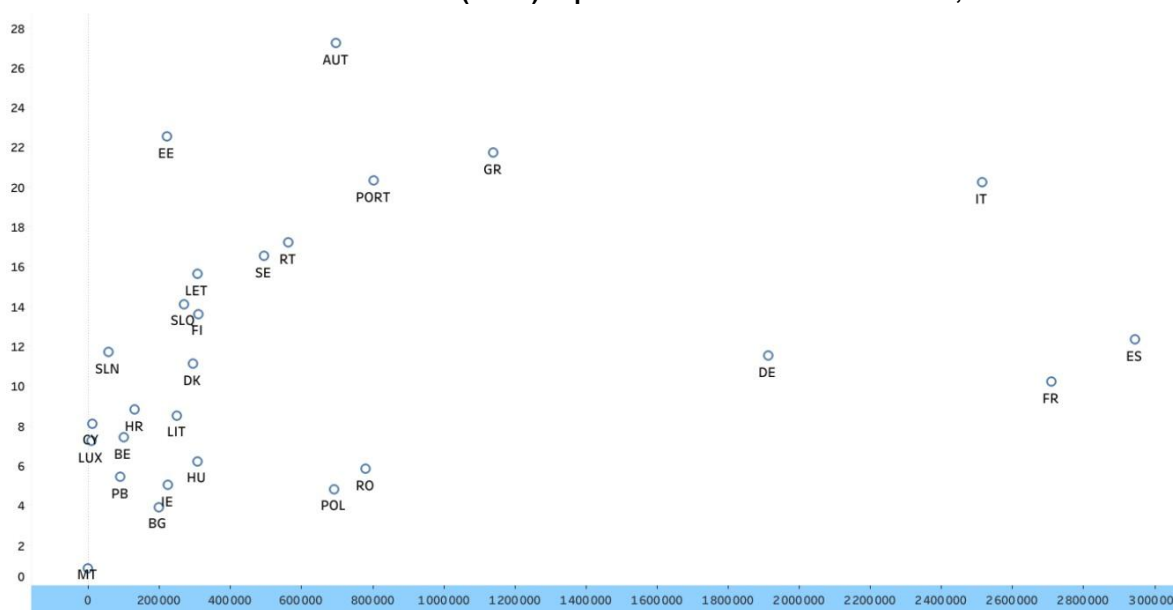
<https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2026.109024>

## **Panorama de l'agriculture biologique européenne**

L'Agence bio a publié en avril 2026 son panorama annuel de l'agriculture biologique dans l'Union européenne (UE). L'objectif global est de 25 % de la surface agricole utilisée (SAU) en AB à l'horizon 2030, mais les trajectoires nationales sont hétérogènes et les politiques des États membres sont parfois en décalage avec cette ambition européenne.

Les surfaces en bio au niveau européen sont restées stables en 2024 (+0,6 % par rapport à 2023), couvrant 11,1 % de la SAU, pour 438 000 exploitations (en hausse de 1 %). En 2024, l'Espagne, la France, l'Italie et l'Allemagne représentaient 56 % des surfaces. D'autres pays (Autriche, Portugal, etc.) contribuaient moins, mais le bio occupait une part plus importante de leur SAU (figure) (voir [un précédent billet](#)).

### Surfaces cultivées en bio (en ha) et part en bio dans la SAU nationale, en 2024



Source : Agence bio

Lecture : l'Espagne et la France sont les pays avec le plus d'hectares en agriculture biologique, mais l'Autriche et l'Estonie y consacrent une part plus importante de leur SAU.

Le rapport s'intéresse aux évolutions du marché de l'AB. L'inflation due à la guerre en Ukraine a rendu les consommateurs plus sensibles aux prix, mais les ventes en bio sont reparties à la hausse dans presque tous les pays européens en 2024. Les circuits de distribution sont divers : les magasins spécialisés sont plus nombreux en France et en Allemagne quand la GMS s'impose comme moteur de développement au Danemark et en Autriche, ainsi que dans les pays où la consommation est faible. L'étude souligne que, généralement, plus les marchés de distribution sont diversifiés, plus les ventes restent stables.

Les flux sont majoritairement intra-européens. Dans le cas des grandes cultures, les dynamiques varient : après avoir doublé dans l'UE depuis 2014, les surfaces ont subi un recul en 2024 dans les quatre principaux pays producteurs, en parallèle d'une consommation croissante et dynamique, notamment pour les pains et farines bio. L'Allemagne, deuxième pays producteur de céréales, est importateur net en raison de l'impossibilité de répondre à la demande. La France a également dû importer massivement en 2024, à la suite de mauvaises récoltes. Quant aux pays de l'Est, faute d'infrastructures adaptées, ils exportent des céréales brutes à l'Ouest avant de les réimporter après transformation. Hors UE, les fruits exotiques (ex. bananes), les fruits à coque, le thé, le cacao, les épices, sont les produits les plus importés et concentrent la hausse des importations (+6,4 % en 2024). À l'inverse, l'UE exporte majoritairement aux États-Unis, au Canada et en Asie : vins français et italiens, produits laitiers danois, fruits et légumes espagnols et italiens en priorité.

Afin de consolider l'offre en produits bio, plusieurs outils de politiques publiques sont mentionnés : aide à la certification en bio (subventionnée à 100 % au Danemark), protection des zones de captage avec limitation d'utilisation de produits phytosanitaires, aide aux investissements, développement de « biodistricts » (coopération entre acteurs privés et publics de l'agriculture et du tourisme), etc.

Diane Bigot, Centre d'études et de prospective

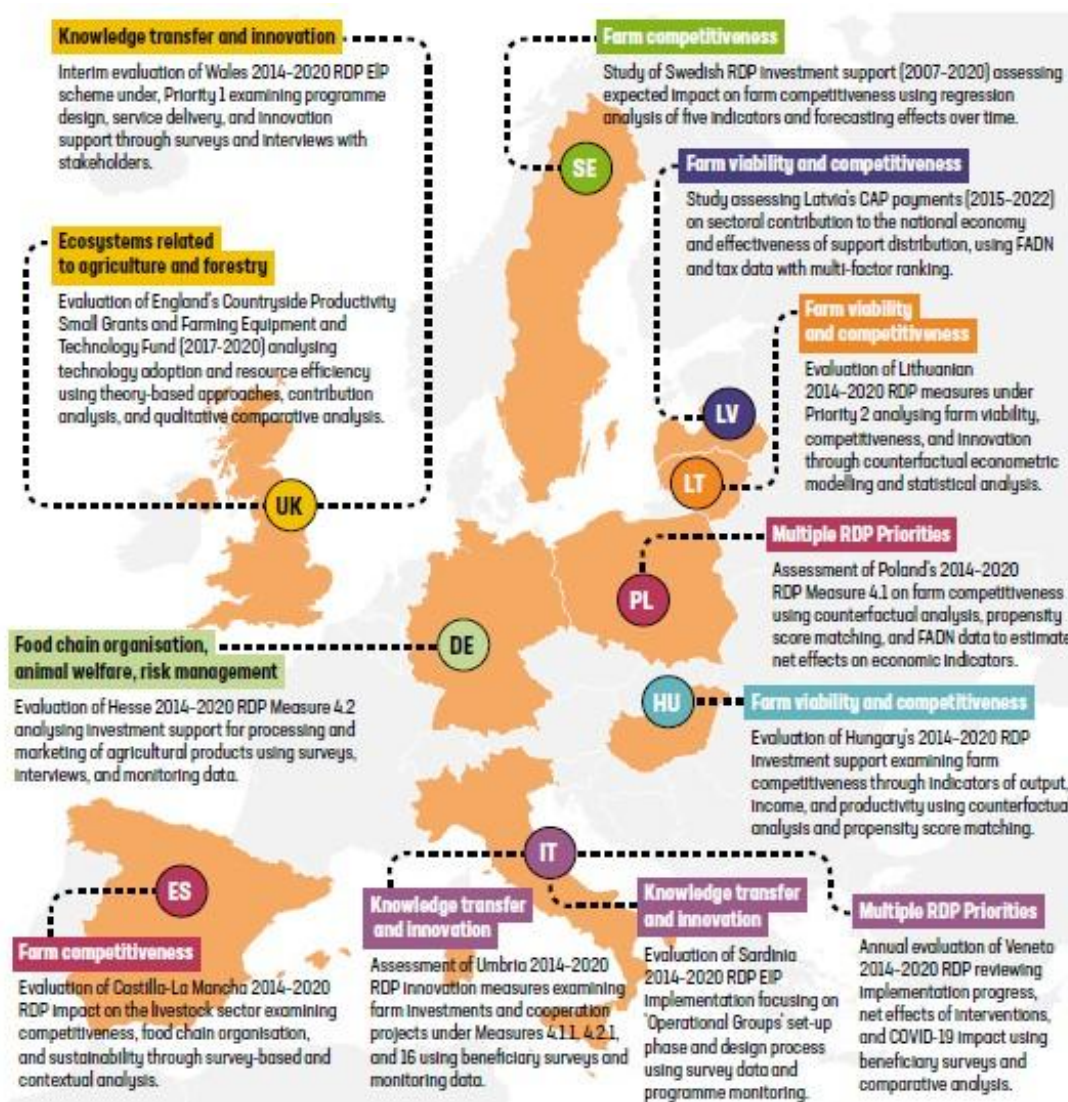
Source : Agence bio

[https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2026/03/Carnet\\_BIO\\_UE\\_2026.pdf](https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2026/03/Carnet_BIO_UE_2026.pdf)

## Bilan des évaluations nationales des effets du second pilier de la PAC sur la compétitivité des exploitations

Dans un rapport publié en mars 2026, le *Helpdesk* européen d'évaluation de la PAC (Commission européenne) passe en revue 49 évaluations réalisées entre 2014 et 2024 par les États membres. Elles concernent essentiellement les effets de certaines mesures du second pilier de la PAC (aides aux investissements, à l'installation et à la coopération) sur la compétitivité des exploitations et leur orientation vers le marché.

### Description de certaines des évaluations examinées



Source : Commission européenne - *Helpdesk* européen d'évaluation de la PAC

Après avoir présenté les évaluations sélectionnées, la seconde partie synthétise les effets relevés dans ces documents, notamment sur la productivité, l'innovation et les revenus. L'analyse montre que le second pilier aurait un effet positif, modéré, sur la productivité agricole. Les évaluations des États membres signalent des améliorations de la productivité du travail (souvent grâce à la mécanisation) et des terres (rendements), ainsi qu'une réduction des coûts d'exploitation (baisse des consommations en carburant et en eau). Bien que les parts de marché ne soient pas toujours analysées directement, le soutien de la PAC aurait favorisé la diversification et la qualité des produits (bio, circuits courts, certifications). Les aides à l'investissement ont, quant à elles, accéléré l'adoption de nouvelles technologies (robots de

traite, gestion de l'information) et la modernisation des secteurs bovin, porcin et avicole, ayant permis des économies de main-d'œuvre.

Julie Blanchot, Centre d'études et de prospective

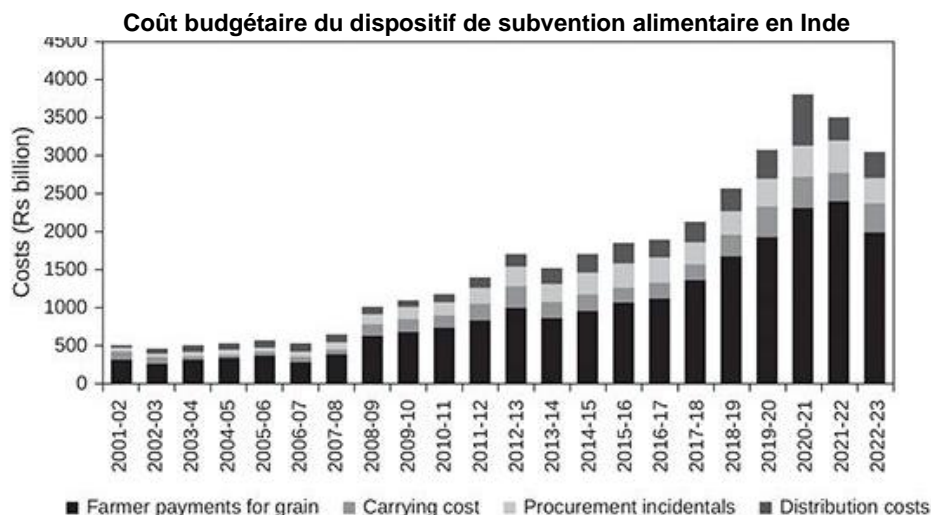
Source : Commission européenne - *Helpdesk* européen d'évaluation de la PAC  
[https://eu-cap-network.ec.europa.eu/publications/cap-evaluation-insights-farm-competitiveness-and-market-orientation\\_en](https://eu-cap-network.ec.europa.eu/publications/cap-evaluation-insights-farm-competitiveness-and-market-orientation_en)

## Politiques agricoles en Inde et en Chine

### Étude de l'efficacité des subventions alimentaires en Inde

La politique alimentaire indienne soutient les producteurs à travers des dispositifs de prix garantis pour les céréales, qui leur permettent de vendre tout ou partie de leur production à l'État à un prix fixé en début de campagne. Elle soutient aussi les consommateurs, par l'intermédiaire de « boutiques de rationnement » proposant des céréales à un prix subventionné. Un article publié en février 2026 dans la *Review of Agrarian Studies* évalue cette politique, dont l'efficacité est fréquemment remise en question, du fait de son coût élevé (figure).

Quantifiant les transferts vers les consommateurs et les producteurs, l'auteur nuance beaucoup cette affirmation et montre qu'une roupie du budget de l'État dépensée représente un transfert d'une valeur moyenne de 1,29 roupie, pour les consommateurs et agriculteurs réunis. Une analyse plus détaillée indique que ce sont surtout les consommateurs qui en bénéficient, le prix garanti offert aux producteurs étant parfois nettement inférieur au prix de gros sur le marché libre.



Source : *Review of Agrarian Studies*

Lecture : ce graphique présente le coût budgétaire des subventions alimentaires en Inde, en le décomposant par poste de dépense : acquisition des céréales (*farmer payments for grain*), transport (*carrying cost*), frais accessoires (*procurement incidentals*) et distribution (*distribution costs*).

Mickaël Hugonnet, Centre d'études et de prospective

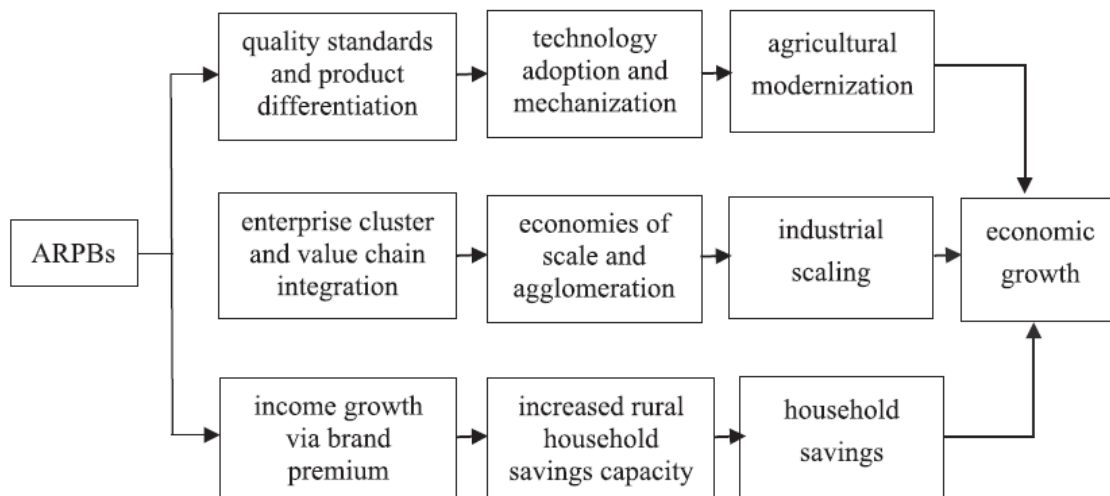
Source : *Review of Agrarian Studies*  
[https://ras.org.in/food\\_subsidies\\_in\\_india](https://ras.org.in/food_subsidies_in_india)

## Impact des marques publiques régionales agricoles sur la croissance économique en Chine

Un article publié dans *Food Policy* en mars 2026 étudie l'effet, sur le développement rural, des marques publiques régionales chinoises dans le domaine agricole (*Agricultural Regional Public Brands, ARPB*). Elles se sont développées depuis 2008, portées par la politique volontariste de l'État central. Il en existe aujourd'hui plus de 2 000, réparties dans plus de 1 100 comtés. À la différence des IGP et AOP européennes, qui s'inscrivent dans une logique (portée par les producteurs) de protection du processus de fabrication d'un produit unique, les ARPB s'inscrivent dans une approche pilotée par l'État de construction d'une compétitivité régionale, à travers une standardisation de la qualité, un développement industriel coordonné, des certifications multi-produits et des campagnes de marketing unifiées. La nomenclature habituelle d'une ARPB consiste à associer la région et le type de produit, par exemple : *Luochuan Apple* ou *West Lake Longjing Tea*.

Pour mesurer les effets de ces ARPB, les auteurs s'appuient sur les données économiques de 2 725 comtés, entre 2000 et 2020, et utilisent la méthode des doubles différences. Ils montrent que l'adoption d'ARPB par un comté est associée à une augmentation du PIB moyen par habitant du comté de 6,7 %. Cela passe par la modernisation de l'agriculture, le regroupement industriel au sein du secteur agroalimentaire et l'augmentation de l'épargne des ménages (figure). Les auteurs relèvent également que l'effet positif des ARPB est plus marqué dans les régions moins dynamiques économiquement, faisant de cet outil un potentiel levier de rattrapage économique.

### Mécanismes derrière les ARPB permettant la croissance économique



Source : *Food Policy*

Émeline Lévêque, stagiaire au Centre d'études et de prospective

Source : *Food Policy*

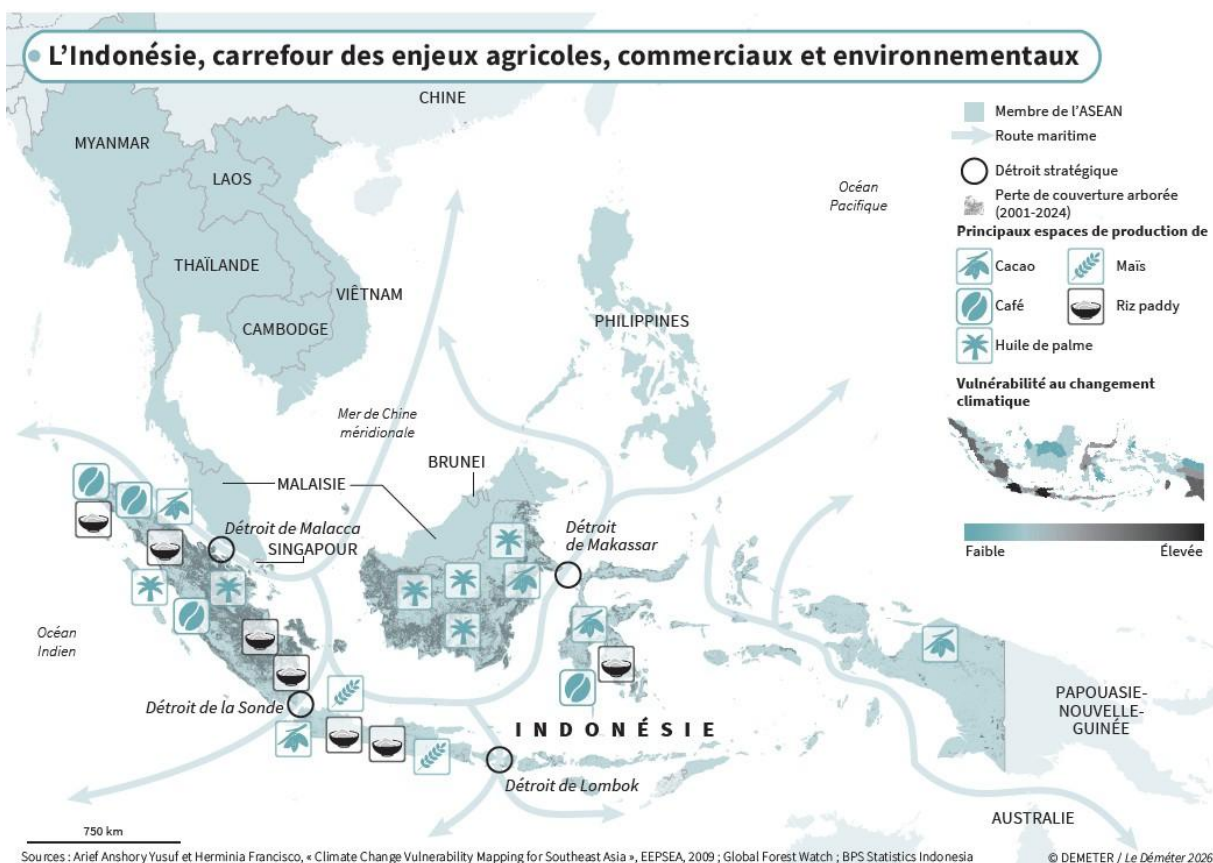
<https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2026.103072>

**S. Abis, A. Marie (dir.), *Le Déméter 2026. Appétits stratégiques et pivots agricoles*, Iris Éditions/Club Déméter, 2026, 412 pages**

Dans un contexte mondial marqué par la montée des instabilités et des rivalités, l'édition 2026 du Déméter souligne le rôle de l'agriculture comme révélateur des dynamiques de recomposition des puissances. Dans sa partie centrale « Agrosphères », l'ouvrage aborde d'abord la fragmentation du commerce mondial et les impasses du multilatéralisme, puis la montée en puissance des BRICS et les défis liés à leur hétérogénéité, avant d'examiner la confrontation entre la Chine et les États-Unis. L'analyse se concentre ensuite sur six États pivots (République démocratique du Congo, Ukraine, Brésil, Indonésie, Turquie, Australie), regroupés sous l'acronyme CUBITA, dont les trajectoires devraient influencer de façon décisive les équilibres agricoles, alimentaires et environnementaux mondiaux d'ici à 2050. Pris ensemble, ces pays constituent une force majeure à l'échelle de la planète : foncière (15 % des terres émergées), démographique (10 % de la population), productive et commerciale (30 % des exportations agricoles). Ils se distinguent aussi par des vulnérabilités fortes (environnementales ou géopolitiques) et par leur positionnement logistique stratégique. La Turquie, 7<sup>e</sup> producteur agricole mondial et 1<sup>er</sup> au Moyen-Orient, illustre ces tensions : tirant parti de sa position de carrefour euro-asiatique, elle s'impose comme un hub agroalimentaire (1<sup>er</sup> exportateur mondial de farine), mais fait face à un stress hydrique croissant et à des rivalités régionales autour de l'eau. Chaque pays étudié peut ainsi devenir un « amortisseur » planétaire ou un « multiplicateur de risques », selon la trajectoire qu'il empruntera.

Parmi les CUBITA, l'Indonésie est un acteur clef de l'Indopacifique. Quatrième population mondiale et première économie de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), elle contrôle trois détroits (Malacca, Sunda et Lombok) essentiels aux flux mondiaux entre les océans Indien et Pacifique (figure). Elle joue un rôle central dans les chaînes de valeur énergétiques (charbon), minières (nickel) et alimentaires (huile de palme, riz, café, cacao, caoutchouc). Le pays produit plus de 50 % de l'huile de palme de la planète. D'ici à 2035, trois trajectoires se dessinent pour ce territoire archipélagique (17 000 îles) : une transition verte en ferait un pôle climatique et technologique moteur de la valorisation durable des ressources, nouant des relations diplomatiques et scientifiques privilégiées au sein du « Sud global » ; une poursuite de la trajectoire extractiviste préserverait son influence géoéconomique, mais renforcerait ses vulnérabilités commerciales et climatiques ; enfin, un scénario de crise, combinant catastrophes naturelles et affaiblissement de l'État central, se traduirait par une fragmentation politique et territoriale accélérée.

## L'archipel indonésien, au cœur des équilibres agricoles, commerciaux et environnementaux de la planète



Source : Le Déméter, 2026

Delphine Acloque, Centre d'études et de prospective

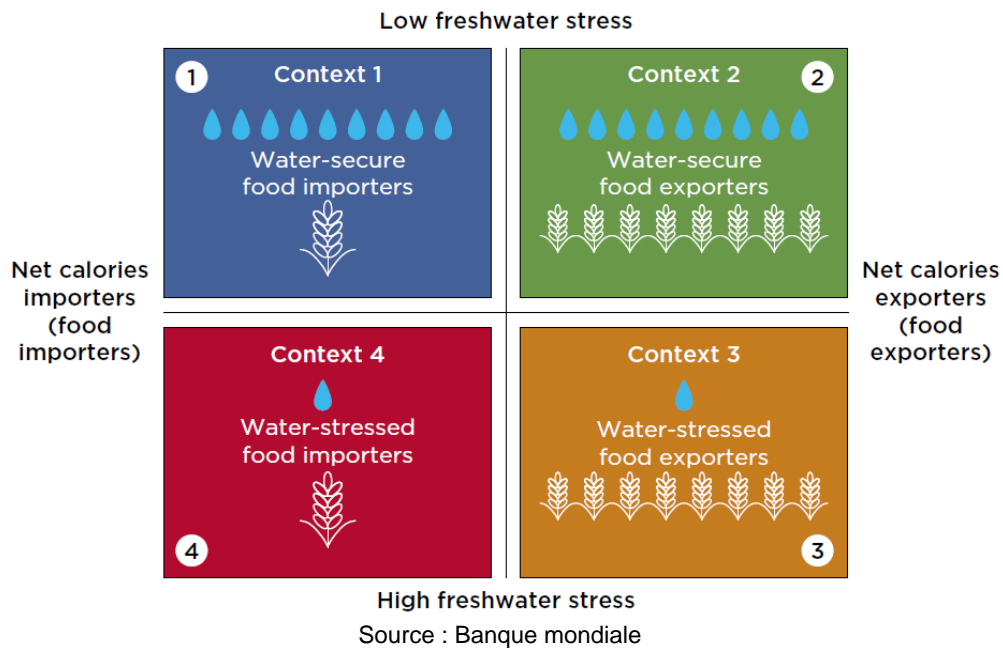
Source : Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)

<https://www.iris-france.org/produit/le-demeter-2026/>

## Gérer l'eau agricole pour nourrir 10 milliards de personnes en 2050

Un rapport publié en mars 2026 par la Banque mondiale s'intéresse à la gestion de l'eau en agriculture, dans un contexte où cette ressource se raréfie (voir [une précédente brève](#)) et sera critique pour assurer l'alimentation de la population humaine en 2050. Les auteurs classent les pays selon leur niveau de stress hydrique et leur statut d'exportateur ou d'importateur net de produits agricoles (figure). Ce statut tient compte de la valeur nutritive des produits (calories), au-delà des seules quantités échangées.

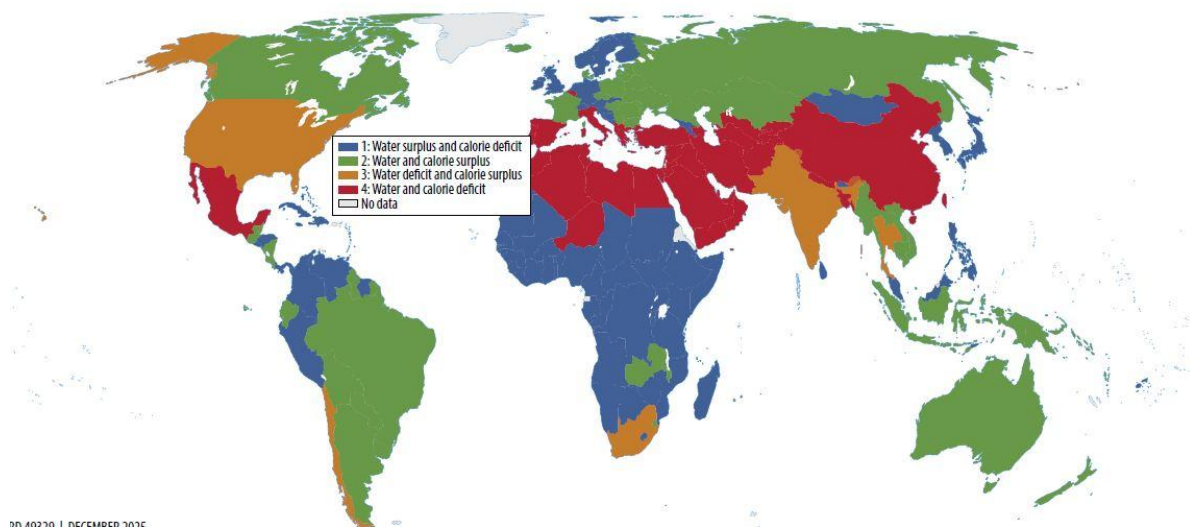
## Catégorisation des pays selon leur niveau de stress hydrique et leur balance calorique



Lecture : les deux groupes de la moitié gauche de la figure (1 et 4) correspondent à des pays importateurs nets de calories, ceux de la moitié droite (2 et 3), à des exportateurs nets. Les groupes du haut (1 et 2) correspondent à des nations où le stress hydrique est faible, ceux du bas (3 et 4) à des pays au stress hydrique élevé.

Les pays du groupe 1, importateurs de calories et où le stress hydrique est faible, disposent d'une marge de manœuvre pour développer leur production agricole sans nuire aux ressources en eau (figure). Par exemple, les aquifères peu profonds d'Afrique subsaharienne contiennent 61 % de l'eau douce de cette région, mais ils sont sous-utilisés. Dans une stratégie commune, six pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Sénégal, Niger, Tchad, Mauritanie) ont ainsi estimé à 1 million d'hectares la superficie potentiellement irrigable à partir de ce gisement.

## Cartographie des pays du monde selon leur niveau de stress hydrique et leur balance calorique



Source : Banque mondiale

Lecture : le statut d'importateur ou d'exportateur de calories est calculé à partir des données de commerce et de composition des denrées alimentaires de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le niveau de stress hydrique provient de la base de données [Aquaduct 4.0](#) du World Resources Institute.

Les pays du groupe 2, au stress hydrique également faible, sont, à l'inverse, exportateurs nets de calories. Ils peuvent contribuer à la sécurité alimentaire globale en faisant coïncider leurs exports avec les besoins des pays des groupes 1 et 4, qui s'appuient fortement sur le commerce pour s'approvisionner.

La situation des pays qui exportent des calories tout en surexploitant leur ressource en eau (groupe 3) n'est pas durable. Elle les expose à une dégradation de leurs écosystèmes et de leur capacité à nourrir leurs habitants sur le long terme, en l'absence de mesures d'optimisation ou de régulation des usages de l'eau. Au Chili, les systèmes d'irrigation ont été modernisés afin d'atténuer la pression sur la ressource. Entre 1997 et 2021, les superficies employant des microjets et des systèmes de goutte-à-goutte sont ainsi passées de 93 000 ha à 900 000 ha, soit 50 % de la surface agricole. Des solutions règlementaires (ex. systèmes de quotas) ou agronomiques (ex. transition vers des productions moins consommatrices d'eau) sont aussi mobilisables.

Enfin, les pays du groupe 4, au stress hydrique élevé, sont structurellement dépendants des marchés pour assurer tout ou partie de l'approvisionnement alimentaire de leur population. Les auteurs recommandent d'allouer l'eau douce aux secteurs les plus compétitifs sur le plan économique, y compris hors agriculture, et de favoriser l'eau non-conventionnelle pour l'irrigation (ex. désalinisation). Ces solutions peuvent notamment passer par des partenariats public-privé. Une station de retraitement des eaux usées pour l'irrigation a ainsi été financée par l'État jordanien *via* une concession courant jusqu'en 2037. Au Maroc, un partenariat entre de multiples acteurs (banques, constructeurs de dispositifs d'irrigation, etc.) devrait permettre de financer l'acquisition de systèmes d'irrigation et de production d'énergie, pour 30 000 exploitations, d'ici à 2027.

Miguel Rivière, Centre d'études et de prospective

Source : Banque mondiale

<https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/2807ed57-114f-42f9-b455-12625354383c>

## Grandes cultures

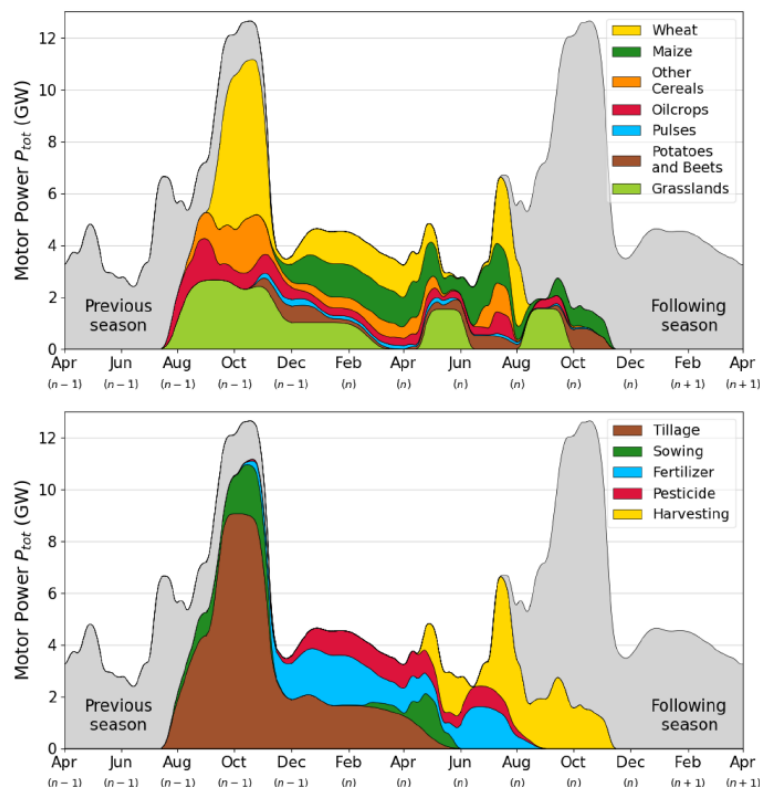
### Besoins en énergies fossiles pour la conduite des grandes cultures

Le numéro de février 2026 de la revue *Energy Nexus* présente une analyse des besoins en énergie des productions de grandes cultures en France. Des travaux antérieurs avaient mis en évidence la dépendance globale de la production agricole aux énergies fossiles. Les chercheurs ont voulu ici estimer le poids de la demande directe en énergie pour les travaux aux champs, aujourd'hui essentiellement assurée par des carburants fossiles. À partir des données des enquêtes sur les pratiques culturales, ils ont modélisé la puissance du moteur et le carburant nécessaires pour la conduite des opérations de labour, semis, épandage d'engrais, traitement et récolte, sur 20 espèces de grandes cultures et sur les prairies temporaires et permanentes. La modélisation a été faite à l'échelle journalière, selon un calendrier agronomique moyen. Les besoins en énergie indirects (ou embarqués), notamment pour la production des engrais azotés, n'ont pas été pris en compte. En plus des pratiques actuellement mises en œuvre, les chercheurs ont modélisé deux scénarios complémentaires : l'un de généralisation de l'agriculture de conservation (impliquant notamment le non-labour), l'autre d'agriculture biologique.

Leurs travaux montrent la forte saisonnalité de la demande en puissance moteur, pour les tracteurs et engins autoportés, avec un pic dépassant 12 gigawatts (GW) par jour aux mois

de septembre et octobre, lorsque se cumulent labours, semis et dernières récoltes de la saison qui s'achève (figure). Au total, sur l'année, la consommation de carburant est estimée à 57 pétajoules (1 PJ =  $10^{15}$ J), les labours représentant près de la moitié des besoins (25,4 PJ). Compte tenu des surfaces concernées, le blé est la culture la plus consommatrice, avec 16,2 PJ (3,4 GJ/ha), alors que pommes de terre et betteraves sont les plus intensives en carburant, avec 6,8 GJ/ha. Les prairies sont les plus économes, avec 1,1 GJ/ha.

**Demande en puissance moteur pour les travaux culturaux sur une saison de production, par types de culture et d'intervention**



Source : *Energy Nexus*

Lecture : les graphiques représentent la demande directe quotidienne cumulée en énergie moteur pour les travaux culturaux, sur l'ensemble d'une saison culturale et pour l'assolement français, selon les cultures (en haut) et le type d'intervention au champ (en bas). Les opérations culturales des saisons successives se chevauchant, la saison précédente et la suivante sont représentées en gris.

Le scénario « non labour et semis direct » se traduit par une baisse significative de 2 GW du pic de demande. Le scénario « agriculture biologique » ne modifie pas significativement la demande en carburant, mais il conduirait à une réduction drastique des consommations indirectes, ici non prises en compte (les engrais de synthèse représentent en moyenne, selon [des travaux antérieurs](#), un poste énergétique supérieur de 27 % aux carburants).

Ces résultats montrent le défi que représente la transition énergétique pour l'agriculture, même si les auteurs indiquent que la demande en énergie fossile pour les travaux culturaux est comparable, en quantité et en saisonnalité, à la production actuelle d'électricité d'origine solaire ou éolienne. Le pic de demande énergétique mis en évidence devrait être pris en compte dans la conception des réseaux énergétiques des territoires ruraux. À plus court terme, ces travaux permettent de mieux appréhender les problèmes liés à la hausse du prix des énergies fossiles.

Jean-Noël Depeyrot, Centre d'études et de prospective

Source : *Energy Nexus*  
<https://doi.org/10.1016/j.nexus.2026.100654>

## ***Thinopyrum intermedium* : une céréale pérenne difficile à utiliser, mais prometteuse**

Un article de *Frontiers in Sustainable Food Systems*, paru en mars 2026, décrit les intérêts agronomiques et alimentaires d'une plante encore peu cultivée, *Thinopyrum intermedium*. Cette graminée pérenne, connue en France sous le nom d'argopyre (figure), est depuis longtemps utilisée comme fourrage. Des essais de domestication ont été initiés au début des années 1980 aux États-Unis, où elle est aujourd'hui vendue sous le nom commercial de kernza.

**Culture du kernza aux États-Unis (Kansas, station expérimentale du [Land Institute](#))**



Source : *Frontiers in Sustainable Food Systems*

Génétiquement proche du blé, disposant d'un système racinaire important, intéressante pour réduire le travail du sol et limiter l'érosion, elle a déjà fait l'objet d'[expérimentations en France](#) par Arvalis. L'article confirme la nécessité de poursuivre le travail de sélection pour accroître les rendements en grains (de l'ordre de 25 à 30 % de ceux du blé), en évitant la verse. Des efforts de recherche et développement sont par ailleurs nécessaires pour améliorer les propriétés physico-chimiques de la farine, dépourvue de gluten, mais à forte teneur en protéines et riche en fibres.

Florent Bidaud, Centre d'études et de prospective

Source : *Frontiers in Sustainable Food Systems*  
<https://doi.org/10.3389/fsufs.2026.1779063>

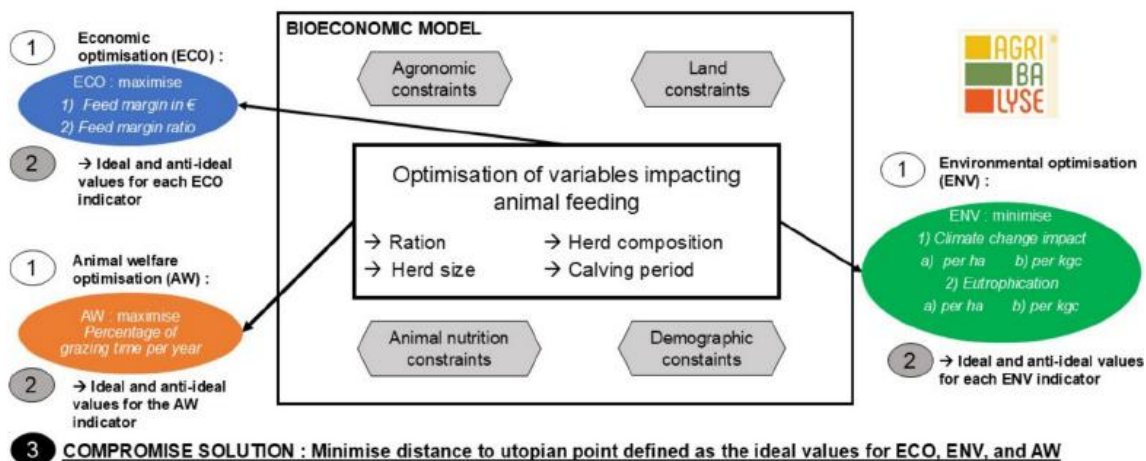
## **Élevages laitier et porcin**

### **Multi-performance en élevage bovin allaitant**

Dans son numéro de mars 2026, la revue *Agricultural Systems* consacre un article à la multi-performance en élevage bovin allaitant. Pour mettre en évidence les tensions pouvant exister entre performances économiques, environnementales et bien-être animal, les chercheurs ont développé un modèle bioéconomique d'élevage allaitant. Ils ont construit un optimum multicritères sous contraintes (figure), en cherchant le point où l'on ne peut plus améliorer un critère sans dégrader les autres.

## Formalisation de la multi-performance et recherche de compromis par programmation

### COMPROMISE PROGRAMMING



Source : *Agricultural Systems*

Ce travail formalise ainsi certains antagonismes entre la maximisation de la performance économique et le bien-être animal. Les résultats montrent que si l'on accepte une baisse d'environ 15 % de la marge alimentaire (qui correspond au produit des ventes d'animaux réduit des coûts de production et d'achat des aliments) par rapport à l'optimum, il est alors possible d'améliorer significativement les indicateurs environnementaux et de bien-être animal. Cela passera par l'augmentation de la part des prairies et par la diminution de la taille des troupeaux et des achats d'aliments concentrés.

Jean-Noël Depeyrot, Centre d'études et de prospective

Source : *Agricultural Systems*

<https://doi.org/10.1016/j.agsy.2026.104692>

## Effets des postbiotiques sur la santé et les performances zootechniques en élevage porcin



Un article paru en février 2026 dans *Animal* fait une revue de la littérature scientifique sur l'utilisation de postbiotiques en élevage de truies et de porcelets. Ce sont des préparations qui contiennent des micro-organismes inanimés, leurs composants ou un mélange des deux, et dont la consommation est bénéfique pour la santé des animaux. Ils ont aussi l'avantage

d'être plus stables que les probiotiques (microorganismes qui doivent rester vivants pour avoir un effet positif sur l'hôte).

Les auteurs ont analysé 33 articles publiés de juin 2023 à janvier 2025. 18 traitent des postbiotiques dérivés de levures, notamment de *Saccharomyces cerevisiae*. L'utilisation de ces produits renforce l'immunité des truies gestantes et allaitantes, et augmente la concentration d'anticorps dans le colostrum et le lait, améliorant aussi l'immunité du porcelet. Selon certaines études, l'administration de tels additifs chez la mère améliorerait sa conformation (meilleur indice corporel) après la gestation, diminuerait la mortalité des porcelets (-13 %) et augmenterait leur poids au sevrage (+7 %). Donner ces postbiotiques directement à des porcelets favoriserait aussi leur croissance et induirait un microbiote avec une proportion de familles de bactéries bonne pour la physiologie intestinale. Les 15 autres articles traitent de postbiotiques issus de la bactérie *Lactobacillus*. Les administrer à des porcelets sous la mère ou sevrés les protégerait contre la colibacillose.

Franck Bourdy, Centre d'études et de prospective

Source : *Animal*

<https://doi.org/10.1016/j.animal.2025.101749>

## Alternatives à la viande

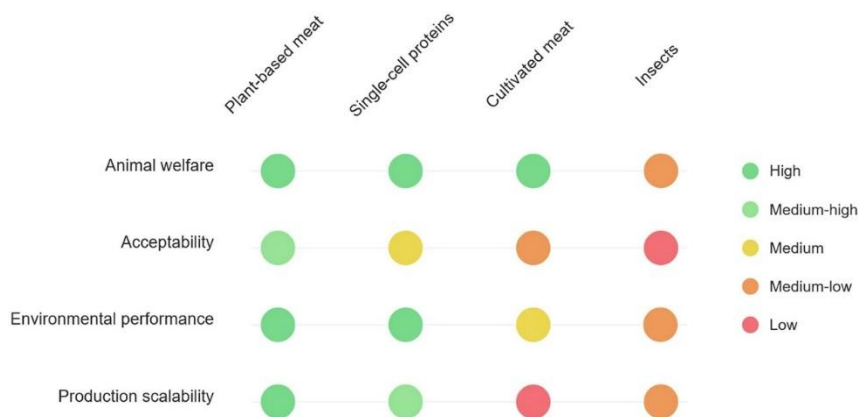
### Comparaison des alternatives à la viande pour une transition alimentaire durable

Un article publié en février 2026 dans la revue *Nature* compare quatre sources de protéines alternatives : les substituts végétaux à la viande, les protéines unicellulaires issues de la fermentation de micro-organismes (levures, champignons, bactéries ou algues), la viande cultivée à partir de cellules animales et les insectes. Ces différentes solutions sont évaluées selon plusieurs critères : impact environnemental, capacité de production à grande échelle, acceptation par les consommateurs et implications en matière de bien-être animal.

L'élevage et les cultures fourragères associées utilisent 77 % des terres agricoles mondiales et génèrent plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES) relatives à la production alimentaire, tout en ne fournissant que 37 % des protéines consommées. Les analyses de cycle de vie réalisées sur la production des substituts végétaux révèlent un niveau d'émissions de GES environ deux fois moindre que la viande conventionnelle, mais variable selon le degré de transformation. En ce qui concerne les protéines unicellulaires, elles affichent un bénéfice environnemental marqué, en lien notamment avec leur faible consommation de terres et d'eau. La production de viande à base de cellules animales et l'élevage d'insectes, en revanche, sont très énergivores. En matière de bien-être animal, la viande végétale et les protéines unicellulaires n'impliquent aucun être vivant, tandis que la viande cultivée n'en nécessite qu'un très faible nombre pour les prélèvements cellulaires initiaux peu invasifs. La filière de l'élevage d'insectes pose, quant à elle, de nouvelles questions éthiques sur leur capacité à ressentir la douleur.

Au bilan de cette comparaison, la solution de remplacement la plus prometteuse serait la viande végétale (bénéfices environnementaux avérés, filière industrielle déjà en place, meilleure acceptabilité), suivie des protéines unicellulaires (figure). Des freins significatifs ont été identifiés pour les deux autres alternatives : un coût élevé pour la production de viande cultivée à grande échelle et la barrière psychologique des Occidentaux pour la consommation d'insectes (figure).

## Comparaison multi-dimensionnelle du niveau de performance de quatre sources de protéines alternatives



Source : *Nature*

Alors que plusieurs études prospectives projettent une consommation de viande en augmentation au moins jusqu'en 2050, l'auteur formule une série de recommandations à destination des pouvoirs publics, pour soutenir les filières alternatives les plus prometteuses et favoriser la transition alimentaire : cibler les financements pour la recherche, encourager l'intégration de ces solutions dans la restauration collective (écoles, hôpitaux, etc.) et accompagner les agriculteurs passant de l'élevage à une production de cultures protéiques alternatives.

Jérôme Lerbourg, Centre d'études et de prospective

Source : *Nature*

<https://doi.org/10.1038/s41538-025-00694-3>

## Agriculture numérique

**V. Bellon-Maurel et al., *Appréhender l'agriculture numérique : dix ans de recherche interdisciplinaire au sein de l'Institut #DigitAg*, Éditions Quæ, 2026, 224 p.**



Cet ouvrage publié en mars 2026 retrace dix années de travaux de recherches interdisciplinaires menés par l'Institut Convergences #DigitAg et financés par le programme

France 2030. La première partie est consacrée aux outils numériques mobilisés tout au long de la chaîne de la donnée agricole : son acquisition (capteurs optiques et spectrométriques, imagerie RVB, LIDAR, etc.), son traitement – notamment par les techniques d'apprentissage profond – et son exploitation par des outils d'aide à la décision fournissant des recommandations agronomiques. Sont ensuite explorés les effets de cette transformation numérique sur les processus, les systèmes agricoles et les pratiques. La troisième partie se focalise, elle, sur quelques enjeux spécifiques tels que le phénotypage végétal, le bien-être animal et la sécurité alimentaire. Enfin, une partie conclusive décrit les trois principales perspectives de recherche de l'institut : intelligence artificielle générative, méthodes participatives de coconception, renforcement des collaborations scientifiques avec les pays du Sud.

Jérôme Lerbourg, Centre d'études et de prospective

Source : Institut Convergences #DigitAg

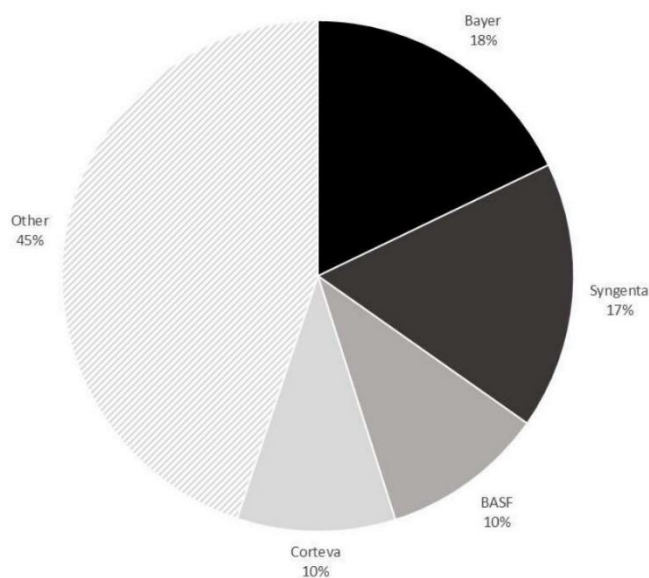
<https://www.quae-open.com/produit/385/9782759242559/apprehender-l-agriculture-numerique>

## Pesticides

### « Acquisitions prédatrices » dans l'industrie phytopharmaceutique : racheter des solutions de biocontrôle pour en freiner la commercialisation

Dans un article publié en avril 2026 dans *QOpen*, des chercheurs analysent les rachats, par les quatre plus grands producteurs mondiaux de pesticides (Bayer, Syngenta, BASF et Corteva), d'entreprises développant des produits de biocontrôle ou des outils d'aide à la décision pour la régulation des ravageurs (figure).

Parts de marché des quatre plus grands producteurs mondiaux de pesticides



Source : *QOpen*

Ils estiment que 16 des 18 transactions repérées entre 2000 et 2020 peuvent être qualifiées « d'acquisitions prédatrices », dans la mesure où elles semblent avoir pour objectif non pas de commercialiser à grande échelle les produits développés par les entreprises

rachetées, mais d'en empêcher la diffusion. D'après les auteurs, cette stratégie viserait à éviter que l'essor de ces solutions ne vienne concurrencer la demande en pesticides. Pour ces 16 rachats, des signes indiquant une inhibition volontaire de la technologie ont été repérés : montants des transactions anormalement faibles ou élevés, communication limitée autour de la technologie acquise, faible pénétration de marché des produits ou services qui en sont issus. Selon les auteurs, ces acquisitions prédatrices pourraient être évitées si les critères d'examen des rachats par les autorités de la concurrence étaient révisés. Ils recommandent en particulier de revoir ceux liés à la taille minimale de l'entreprise rachetée et à la présence des deux structures sur des marchés communs, de sorte que des investigations puissent être initiées y compris lorsque les entreprises concernées commercialisent des produits différents mais aux finalités identiques (ex : pesticides et outils de biocontrôle).

Valentin Cocco, Centre d'études et de prospective

Source : QOpen

<https://doi.org/10.1093/qopen/qoag011>

## Agroalimentaire

### **Stratégies d'arbitrage des marges de la grande distribution française pour les fruits et légumes, en période de crise**

Dans un article publié en avril 2026 dans la *Revue d'économie industrielle*, A. Gohin (INRAE) étudie la manière dont la grande distribution influe à son avantage sur les prix de certains produits lors des crises de marché. Il examine pour ce faire le dispositif de modération des marges qui prévoit, lorsqu'un fruit ou un légume frais est officiellement déclaré en crise, que les entreprises de la grande distribution signataires de l'accord réduisent leurs marges sur ce produit de façon à en favoriser la vente.

Pour identifier d'éventuels comportements non concurrentiels, l'auteur observe les marges sur un produit biologique qui n'est pas en difficulté au moment où une crise est déclarée sur son équivalent en agriculture conventionnelle. En situation de concurrence parfaite, un comportement de « sur-marges opportunistes » serait révélé si les distributeurs augmentaient leur marge sur le produit bio pour compenser la baisse imposée sur le produit conventionnel. Cette approche repose sur l'analyse de séries de prix publics du Réseau des nouvelles des marchés et des dates officielles de déclaration de crise. Elle est originale dans la mesure où elle ne nécessite pas de données détaillées sur les coûts des distributeurs, souvent inobservables ou confidentielles.

Dans l'ensemble, l'étude confirme que les entreprises de la grande distribution opèrent des péréquations entre les différents produits lors des périodes de crises conjoncturelles. Pour le chou-fleur, par exemple, l'auteur montre que la déclaration d'une crise sur le produit conventionnel entraîne une diminution de sa marge d'environ 13 centimes par pièce, mais provoque simultanément une hausse de la marge sur le chou-fleur biologique d'environ 15 centimes par pièce (figure).

### Résultats économétriques de la marge sur le chou-fleur conventionnel

Spécification	Base	« 2 jours »	« expédition »	« poireau »
$marge_{t-1}$	0,42**	0,42**	0,42**	0,42**
$crise_t$	NS	NS	NS	-0,06*
$crise_{t-1}$	-0,13**	-0,13**	-0,13**	NS
$pespagne_{t-1}$	NS	NS	NS	NS
$pcarburent_{t-1}$	NS	NS	NS	NS
dummyCovid	NS	NS	-0,51*	NS
R2	0,26	0,27	0,36	0,25
DW	2,00	2,01	2,01	2,00

### Résultats économétriques de la marge sur le chou-fleur biologique

Spécification	Base	« 2 jours »	« expédition »	« poireau »
$marge_{t-1}$	0,70**	0,71**	0,67**	0,71**
$crise_t$	0,15**	0,16**	0,07*	NS
$crise_{t-1}$	NS	NS	NS	NS
$pespagne_{t-1}$	0,002*	0,002*	0,002**	0,002*
$pcarburent_{t-1}$	NS	NS	NS	NS
dummyCovid	-0,42**	-0,42**	-0,38**	-0,44**
R2	0,61	0,61	0,54	0,61
DW	1,85	1,84	1,91	1,84

Source : *Revue d'économie industrielle*

Lecture : la déclaration d'une crise sur le chou-fleur conventionnel en semaine  $t$  ne conduit pas à une diminution statistiquement significative de la marge sur le produit conventionnel ( $crise_t$  est non significatif « NS »), mais la diminution de marge sur le produit conventionnel devient significative une semaine plus tard ( $crise_{t-1}$ ) avec un différentiel de marge de 13 centimes par pièce. L'augmentation de la marge est immédiate sur le chou-fleur biologique ( $crise_t$ ) et s'élève à 15 centimes par pièce.

Lignes :

- $marge_{t-1}$  : marge de la semaine précédente
- $crise_t$  et  $crise_{t-1}$  : indiquent si au moins un jour de crise a été déclaré durant la semaine en cours ( $t$ ) ou la semaine précédente ( $t-1$ )
- $pespagne_{t-1}$  : prix d'expédition du chou-fleur espagnol, variable influençant l'offre sur le marché français
- $pcarburent_{t-1}$  : prix des carburants en France, utilisé pour capter les variations des coûts de distribution
- dummyCovid : variable permettant d'isoler les effets spécifiques de la période de crise sanitaire

Colonnes : Base, « 2 jours » = crise de 2 jours minimum, « expédition » = constats au stade expédition, « poireau » = effet d'une crise sur le poireau sur le prix du chou-fleur.

L'auteur conclut que le dispositif de modération des marges est effectif pour les produits conventionnels, mais qu'il révèle des mécanismes de hausses de marges compensatoires qui pénalisent les filières biologiques et plus largement les produits sous signes de qualité. Il préconise de compléter ces résultats par des travaux exploitant des données régionales ou de réaliser des comparaisons avec des enseignes spécialisées dans le bio, qui constitueraient un « groupe de contrôle », car les produits bio ne sont pas soumis au dispositif de modération des marges.

Julie Blanchot, Centre d'études et de prospective

Source : *Revue d'économie industrielle*

<https://shs.cairn.info/revue-revue-deconomie-industrielle-2025-4-page-49?lang=fr>

## La guerre des prix : au cœur des arènes des négociations commerciales



*La Guerre des prix*, film d'Anthony Dechaux sorti en mars 2026, plonge le spectateur au cœur des négociations commerciales qui confrontent chaque année industries agroalimentaires et distributeurs. Il suit le parcours d'Audrey, une jeune cheffe de rayon issue du monde agricole et personnellement engagée au profit de la valorisation des productions locales. Fille et sœur d'éleveurs normands, elle se retrouve au siège de la centrale d'achat où elle découvre un univers dominé par les rapports de force et la recherche de prix bas, de volumes et de parts de marché.

Conduites dans des « box » sans fenêtres, ces négociations commerciales donnent à voir des échanges rapides et sous tension, dominés par la menace du retrait des produits des rayons, le « déréférencement ». Ces espaces incarnent un système opaque où s'affrontent visions, logiques et intérêts aux dépens de la valorisation du travail et de la rémunération des agriculteurs, qui en sont exclus. Même si l'héroïne fait preuve d'une énergie et d'une détermination sans faille, entraînant le spectateur dans son combat pour défendre les éleveurs face aux exigences de la grande distribution, ses actions mettent en évidence, avec justesse, les limites de son pouvoir face à des forces économiques qui la dépassent.

Delphine Acloque, Centre d'études et de prospective

Source : Les Films de Jeanne, La Filmerie et France 3 Cinéma

<https://diaphana.fr/film/la-guerre-des-prix/>

## Portrait : la Food Law and Policy Clinic de Harvard, une expertise juridique sur les systèmes alimentaires



Rattachée à la faculté de droit de l'université Harvard, la Food Law and Policy Clinic (FLPC) a été créée en 2010. À la fois établissement d'enseignement supérieur, *think tank* et cabinet de conseil, elle compte parmi les premiers programmes universitaires exclusivement consacrés au droit des politiques alimentaires. Son fonctionnement relève du modèle des

« cliniques juridiques » américaines, où des étudiants encadrés par des enseignants et des juristes se forment en travaillant sur des cas concrets soumis par des administrations, des ONG ou des organisations professionnelles.

La FLPC participe à la structuration du champ du *food law and policy* (législation et politique alimentaires) par ses enseignements, ses publications et la tenue de rencontres spécialisées. Depuis 2015, elle organise un [sommet interuniversitaire](#) réunissant des étudiants en droit qui travaillent sur les systèmes alimentaires. [Un article](#) publié en 2026 dans *Food Security*, co-signé par des chercheurs de la structure, mesure l'institutionnalisation de ce champ disciplinaire. 157 des 494 universités examinées à travers le monde proposent désormais des enseignements dédiés, soit 32 %, mais seules huit « cliniques » sont recensées, toutes situées aux États-Unis, au Canada et au Mexique.

La vocation appliquée de la FLPC se retrouve dans [les travaux réalisés](#) par les étudiants : bases de données, analyses juridiques, rédaction de rapports et formulation de recommandations. La clinique a par exemple mis en place [un outil de suivi](#) des lois touchant au gaspillage alimentaire aux États-Unis (interdictions de mise en décharge et incitations fiscales au don de produits, distribution dans les écoles, etc.). À travers l'initiative [Food is medicine](#), elle travaille aussi sur la prescription de produits alimentaires par des professionnels de santé (dans le cadre du dispositif d'assurance sociale Medicaid), ou sur la numérisation du programme de bons alimentaires (SNAP).

Parmi ses récentes contributions au débat public, [un rapport](#) de mars 2026 sur les « coûts cachés de l'alimentation bon marché », réalisé en collaboration avec l'application Yuka, examine la composition nutritionnelle de 800 produits vendus aux États-Unis. Il montre que l'utilisation des additifs alimentaires est faiblement encadrée. Les produits les moins chers en contiendraient en moyenne 2,6 fois plus, et 5,3 fois plus de substances à « haut risque », comme des perturbateurs endocriniens. Inversement, les produits contenant moins d'additifs, de sucre et de sel sont nettement plus chers. Les auteurs mettent en cause le dispositif d'auto-certification GRAS (*Generally Recognized as Safe*), qui a permis à la quasi-totalité des nouveaux additifs introduits depuis 2000 d'échapper à une évaluation préalable par les autorités sanitaires. Ils recommandent d'agir *via* des crédits d'impôt pour les fabricants reformulant leurs produits de façon plus vertueuse, mais aussi par la taxation des additifs à risque et par des critères nutritionnels renforcés dans les achats des cantines scolaires ou des hôpitaux.

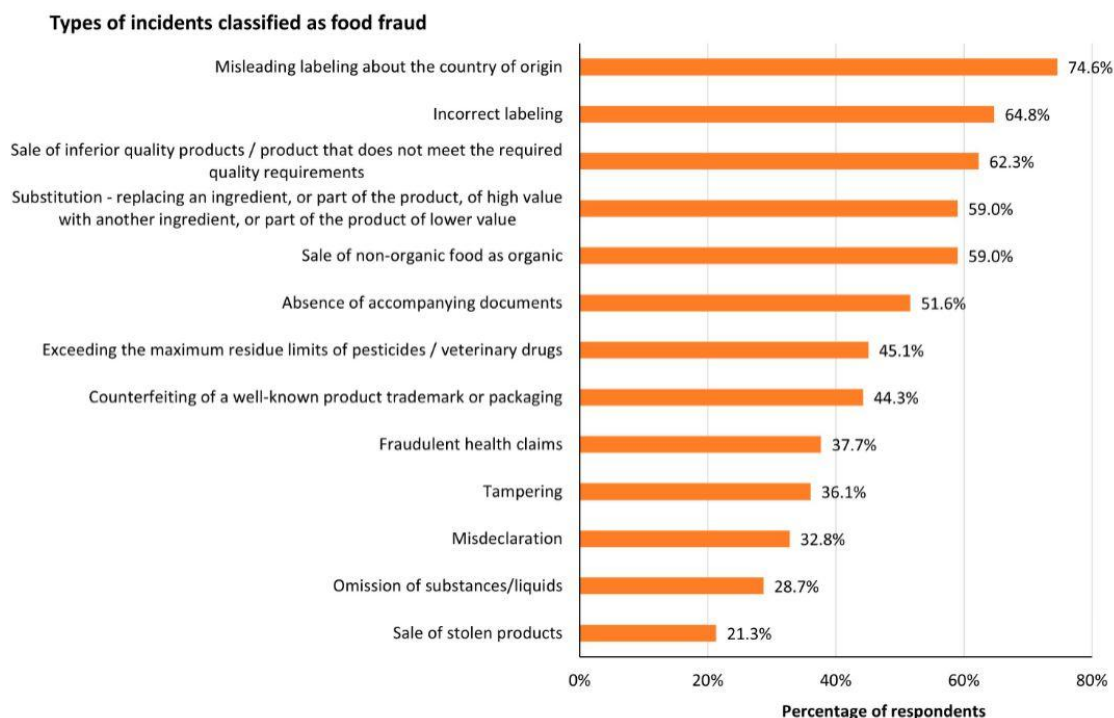
Florent Bidaud, Centre d'études et de prospective

Source : Harvard Law School - Food Law and Policy Clinic  
<https://chlpi.org/food-law-and-policy/>

## **Fraudes alimentaires sur les produits à forte valeur ajoutée en Grèce**

Un article paru dans *Sustainability*, en février 2026, présente les réponses à un questionnaire de 122 inspecteurs grecs des autorités de contrôle alimentaire sur leur expérience de la fraude alimentaire. Le système de contrôle en Grèce est aligné sur le cadre normatif européen et est régi par une gouvernance à plusieurs niveaux : autorités centrales, unités régionales, laboratoires officiels. L'étude montre que l'efficacité des contrôles pâtit de la complexification de la chaîne agroalimentaire. Elle dépend aussi des capacités institutionnelles (bases de données à jour, protocoles de données normalisées, etc.) et de la formation des inspecteurs au niveau local. Leur perception de la fraude alimentaire est variable (figure). L'interprétation qu'ils en font et leur éthique personnelle modulent la façon dont ils appliquent les règles de signalement. Selon les auteurs, encore peu utilisée, l'IA permettrait d'analyser plus de données et d'anticiper les risques sur les produits vulnérables *via* le *machine learning*, mais elle resterait un complément à l'expertise humaine.

### Typologie des fraudes selon les inspecteurs (en %)



Source : *Sustainability*

Lecture : 74,6 % des inspecteurs interrogés considèrent que l'absence d'origine sur un produit constitue une fraude alimentaire. 21,3 % pensent que la vente de produits volés en est une.

Par ailleurs, l'étude confirme que les produits à forte valeur ajoutée (olives ou huile d'olive, miel, produits AOP, IGP ou AB, etc.) sont les plus touchés par les différentes fraudes : plus chers sur les marchés, la falsification de leurs documents de traçabilité ou des étiquetages permet d'augmenter les gains. Les auteurs rappellent que ces fraudes entraînent une perte de confiance des consommateurs envers la sécurité sanitaire des aliments et l'authenticité des produits, surtout labellisés.

Diane Bigot, Centre d'études et de prospective

Source : *Sustainability*

<https://doi.org/10.3390/su18021101>

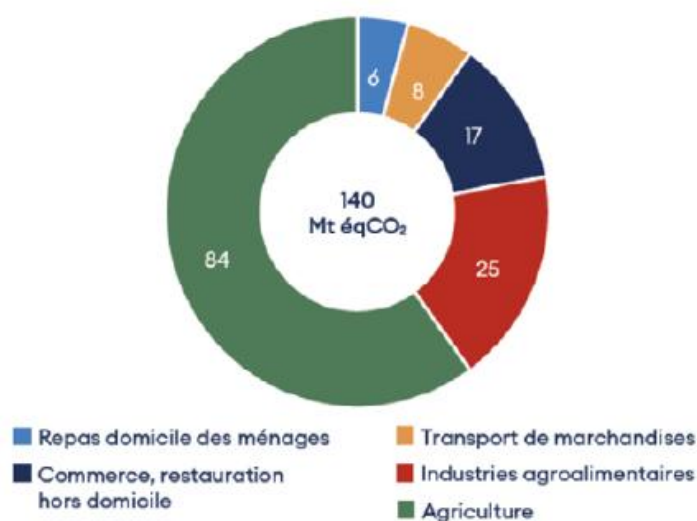
## Décarbonation du système alimentaire français

### Avis du CESE sur la décarbonation de la chaîne logistique alimentaire française

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté en mars 2026 un avis sur la décarbonation de la chaîne logistique alimentaire en France. Le document revient sur l'estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant de la logistique alimentaire. Le transport de denrées est à l'origine d'environ 20 % des émissions de GES de la logistique, tous secteurs confondus, évaluées à 63 MtCO<sub>2</sub>eq en 2022, soit 16 % des émissions totales françaises. Les transports représenteraient entre 6 et 14 % de l'empreinte carbone de l'alimentation des Français (estimée à 140 MtCO<sub>2</sub>eq en 2017) (figure), dont 83 %

pour le seul mode routier. Les aliments produits en France, bien qu'ils ne représentent que 23 % du trafic global, seraient à l'origine de 47 % des émissions du transport alimentaire.

#### Empreinte carbone de l'alimentation des Français en 2017, en MtCO<sub>2</sub>éq



Source : CESE

Pour accélérer la décarbonation de la logistique alimentaire, le CESE formule seize préconisations réparties en cinq axes : meilleure connaissance des émissions de GES ; réduction de celles-ci dans le transport ; dans les plateformes logistiques et les entrepôts ; et dans les emballages et la gestion des déchets ; et enfin organisation de la chaîne logistique dans les territoires.

Pour les auteurs, il est prioritaire d'estimer précisément les émissions de la logistique alimentaire dans son ensemble, et pour chaque maillon (ex. transport, stockage). L'un des obstacles est l'utilisation de différentes méthodes de calcul. Ils préconisent une unification, à développer sous l'égide du ministère en charge de la transition écologique.

Pour ce qui est des émissions globales du transport, les pistes de réduction mises en avant concernent la sortie des énergies fossiles et l'électrification de la chaîne logistique : soutien aux filières de production de batteries, avantages fiscaux pour les filières françaises, etc. Les auteurs soulignent l'intérêt d'améliorer le réseau de bornes de recharge rapide pour les camions et celui du ravitaillement en biocarburants. Ils préconisent aussi de développer le report modal vers le transport ferroviaire (à doubler en 2030 par rapport à 2019) et de sécuriser un financement public de 500 M€/an sur dix ans pour développer ce type de fret.

Ils recommandent de doter les entrepôts de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de toitures photovoltaïques et de multiplier des zones de stockage proches des établissements de distribution, voire directement sur place, afin de diminuer la fréquence des livraisons. Instaurer des dates limites de consommation plus longues constitue un autre levier.

Franck Bourdy, Centre d'études et de prospective

Source : CESE

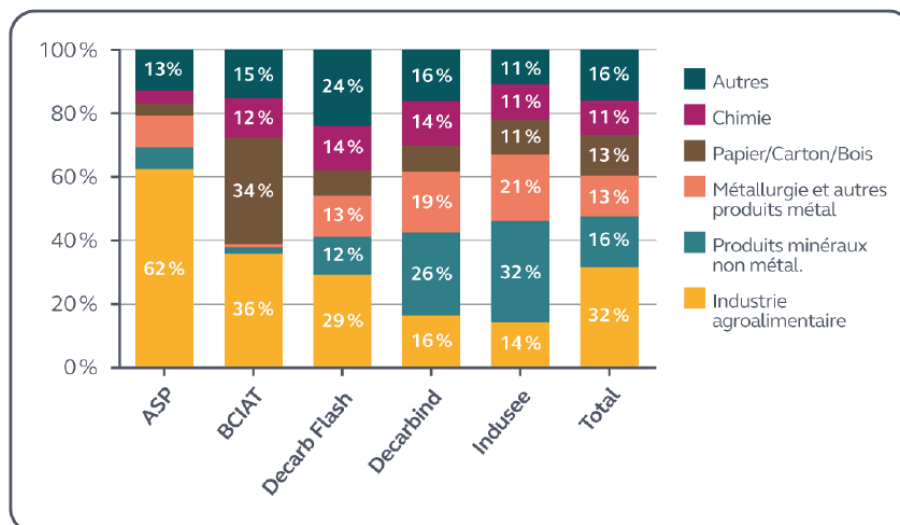
[https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2026/2026\\_08\\_decarbonation\\_chaine\\_alimentaire.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2026/2026_08_decarbonation_chaine_alimentaire.pdf)

## IAA et décarbonation : une évaluation du Plan de relance et de France 2030 par la Cour des comptes

Après les transports et l'agriculture, l'industrie manufacturière représente 16 % des émissions nationales de GES, l'agro-alimentaire contribuant à hauteur de 12,8 %, derrière la chimie, la métallurgie et le ciment. La Cour des comptes a publié en mars 2026 une évaluation des 3,4 Md€ d'aides publiques pour la décarbonation de ce secteur industriel, distribuées sur la période 2020-2024 via des appels à projets de l'ADEME et un guichet de l'ASP. Elle a examiné leur cohérence avec les interventions publiques existantes, la pertinence de leur ciblage et les effets sur les entreprises bénéficiaires.

La Cour constate, comme prévu initialement, que les aides ont profité à des établissements en moyenne plus émetteurs. Mais elle relève aussi que des entreprises parmi les moins émettrices ont reçu des subventions et qu'à l'inverse, seulement une vingtaine des [50 sites](#) contribuant à 58 % des émissions du secteur (dont une amidonnerie et une sucrerie), ont touché des aides. Il apparaît aussi que le secteur agro-alimentaire a été sur-représenté dans le guichet de l'ASP (figure) qui finance des petits projets d'efficacité énergétique, du fait d'une très bonne communication de la filière des boulangeries-pâtisseries. Le secteur des IAA est en revanche moins bien représenté dans les dispositifs de l'ADEME, qui distribuent des aides de plus grand montant, alors même qu'il comprend des établissements de très grande taille.

**Part des secteurs de l'industrie manufacturière dans le nombre de bénéficiaires, selon leur secteur d'appartenance, aidés depuis 2020 par les dispositifs de décarbonation de France 2030 et France Relance**



Source : Cour des comptes

Karine Belna, Centre d'études et de prospective

Source : Cour des comptes

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-aides-la-decarbonation-de-lindustrie-du-plan-de-relance-et-de-france-2030>

## Forêts

### Cartographie des coupes rases en forêt française

L'association Canopée a publié en février 2026 un rapport sur les coupes rases dans les forêts de l'Hexagone. Les surfaces concernées entre 2018 et 2024 ont été estimées à partir de données satellitaires. La [méthode développée](#) définit les coupes rases comme les parcelles forestières où la hauteur de la végétation a diminué d'au moins cinq mètres entre deux années consécutives et dont la hauteur post-coupe est inférieure à huit mètres. D'après les résultats, les coupes rases auraient porté sur 367 milliers d'hectares au cours de la période étudiée (figure), soit 61 000 ha chaque année en moyenne, ce qui représente environ 10 % de l'ensemble des surfaces concernées par des coupes. Selon les auteurs, la diminution de la surface affectée chaque année (-27 % sur la période) ne constituerait pas une tendance de fond. Elle serait liée au déclenchement de la crise des scolytes (2018-2020), ayant entraîné de nombreuses coupes sanitaires dans l'est du pays.

#### Nombre de coupes rases et surfaces concernées en France hexagonale de 2018 à 2024

DATE	NOMBRE DE COUPES RASES	SURFACE TOTALE DE COUPES RASES EN FRANCE HEXAGONALE (HA)
mi-2018-mi-2019	40 785	68 947
mi-2019-mi-2020	36 415	64 503
mi-2020-mi-2021	37 235	66 584
mi-2021-mi-2022	35 957	63 459
mi-2022-mi-2023	32 966	53 843
mi-2023-mi-2024	30 393	50 309

Source : Canopée

Au total, les coupes rases représenteraient entre 11 et 16 millions de tonnes de carbone perdues sur la période, majoritairement issues de la biomasse aérienne des arbres. Les auteurs mettent en garde sur les conséquences écologiques de ces coupes dans certains écosystèmes (forêts anciennes, sites Natura 2000, ripisylves, etc.). Ce rapport, au-delà des chiffres avancés, permet de disposer d'une cartographie fine des coupes rases, à l'échelle de pixels géoréférencés.

Miguel Rivière, Centre d'études et de prospective

Source : Canopée

<https://www.canopee.org/wp-content/uploads/2026/02/canopee-rapport-observatoire-coupes-rases-fevrier2026-pl.pdf>

## Enseignement supérieur agricole

### Enseigner les savoirs environnementaux en école d'ingénieur agronome

Une équipe d'enseignants-chercheurs a publié en avril 2026, dans la revue *Carnets de géographes*, une réflexion collective sur la façon d'aborder les savoirs environnementaux avec des élèves ingénieurs en agronomie. Ces savoirs vont de pair avec le développement d'un regard critique sur les modèles de production et les instruments de mesure utilisés.

À partir de cinq documents traitant de pédagogie ou d'agriculture, avec un regard critique (articles scientifiques, interviews), l'équipe pluridisciplinaire d'enseignants (agronomie, zootechnie, agroécologie, sociologie, économie et géographie) a dégagé des pistes de réflexion sur les pratiques pédagogiques en école supérieure d'agronomie.

Ils proposent de faire évoluer la pédagogie en postulant que les savoirs environnementaux relèvent d'une « science impliquée », ouverte, plurielle, attentive aux contextes et aux impacts de ses découvertes sur les milieux. Il s'agit de s'appuyer sur une approche pluridisciplinaire, combinant plus systématiquement savoirs techniques et sciences humaines. Au-delà des contenus, les modalités d'enseignement doivent selon eux évoluer pour s'appuyer plus fréquemment sur l'expérimentation par les étudiants en utilisant des jeux, en recourant à une pédagogie par projet, à des débats et controverses, pour les former à l'argumentation et à la résolution collective de problèmes. Cela suppose également, de la part des enseignants, une posture éthique et transparente sur leur propre positionnement face aux sujets traités et à leurs engagements personnels.

Muriel Mahé, Centre d'études et de prospective

Source : *Carnets de géographes*  
<https://doi.org/10.4000/161ep>

## ÉVÈNEMENTS

- 1<sup>er</sup> juin 2026, en ligne

Webinaire sur « Les clés pour agir sur les territoires en matière de lutte contre la précarité alimentaire : des outils concrets pour les élu.es, technicien.nes, acteur.ices de la société civile », organisé par la Chaire UNESCO alimentations du monde

<https://events.teams.microsoft.com/event/8633bc36-a428-43b4-8e2d-19eae2f46092@83ad2ea4-566f-4b4d-a6cb-838e9f3ad2f5>

- 1-5 juin 2026, partout en France

Semaine écologie environnement biodiversité 2026 « Sciences en actions : restaurer la nature, transformer les territoires », organisée par le CNRS

<https://www.inee.cnrs.fr/fr/seeb-2026>

- 4 juin 2026, Soye-en-Septaine (18)

Journée interpôles de l'Observatoire sur les pollinisateurs, organisée par l'observatoire régional de la biodiversité du Centre-Val de Loire

<https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/agenda/journee-interpoles-de-l-observatoire-sur-les-pollinisateurs>

- 5-7 juin 2026, partout en France  
Journées nationales de l'agriculture, organisées par Make.org et Agridemain  
<https://journeesagriculture.fr/>
  
- 5-7 juin 2026, Tilloy-les-Mofflaines (62)  
Salon Terres en fête, organisé par Terres en fête  
<https://terres-en-fete.com/>
  
- 7-14 juin 2026, Paris  
Festival du mieux manger, organisé par la Ville de Paris  
<https://www.paris.fr/evenements/festival-du-mieux-manger-21425>
  
- 9-10 juin 2026, Quimper (29)  
Séminaire sur « Tourbières et agriculture », organisé par la chambre d'agriculture de Bretagne  
<https://www.agriculture-collectivites.bzh/en-ce-moment/agenda/detail-rdv-coll/seminaire-tourbieres-et-agriculture>
  
- 11 juin 2026, Montpellier (34)  
Journée d'actualisation des connaissances sur « L'eau, ses usages, sa gestion en agriculture », organisée par INRAE, Agreenium et la chaire Eau de l'Institut Agro Montpellier  
<https://ciag.hub.inrae.fr/actualites/l-eau-ses-usages-sa-gestion>
  
- 12-14 juin 2026, Villeveyrac (34)  
Salon des agricultures méditerranéennes, organisé par Midi Events  
<https://salon-agri-med.fr/>
  
- 13-14 juin 2026, Loudéac (22)  
Salon de l'agriculture des Côtes-d'Armor, organisé par la Société départementale de l'agriculture des Côtes d'Armor (SDA)  
<https://salon-agriculture-cotesdarmor.fr/>
  
- 15-17 juin 2026, Auzeville-Tolosane (31)  
8<sup>e</sup> journées francophones des mycorhizes, organisées par INRAE Auzeville-Tolosane  
<https://jfm8.sciencesconf.org>
  
- 16-17 juin 2026, Lyon (69)  
Forum « Eau & climat, la réponse des territoires », organisé par le Comité de bassin Rhône-Méditerranée, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Dreal de bassin  
[https://www.eaurmc.fr/jcms/pro\\_150470/fr/programme-forum-eau-climat-2026-previsionnel](https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_150470/fr/programme-forum-eau-climat-2026-previsionnel)
  
- 17 juin 2026, Strasbourg (67)  
Conférence sur « Sols vivants : agir dès maintenant pour préserver le vivant », organisée par l'Office français pour la biodiversité  
<https://www.ici-onagit.fr/e/ici-on-agit-strasbourg/session/1361dfad-df17-f111-8332-6045bd954af1/sols-vivants-agir-des-maintenant-pour-preserver-le-vivant>
  
- 29 juin 2026, en ligne  
Webinaire sur « La précarité alimentaire en milieu rural : des actions et leviers pour mieux répondre aux spécificités des territoires ruraux », organisé par la Chaire UNESCO Alimentations du monde

<https://events.teams.microsoft.com/event/32dcf050-3a5b-414d-ae06-60825379b23c@83ad2ea4-566f-4b4d-a6cb-838e9f3ad2f5>

- 3 juillet 2026, Toulouse (31)

Lab'Eau, organisé par l'agence de l'eau Adour-Garonne

<https://lab-eau.fr>